RCMP Sustainable Development Strategy (SDS 2000)

November 2000

Acknowledgment

It is my pleasure to present to the Federal Government and to the people of Canada, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) Sustainable Development Strategy (SDS) for 2001-2004.

Since development of the first SDS in 1997, the RCMP has become much more aware of the environmental and social impacts of our operations. Implementing the Strategy is vital to performing our duties as Canada's national police authority and to providing international policing and protective services. Our international policing and protective responsibilities dictate that we deal pro-actively with environmental, social and economic agendas that the Canadian Government promotes through its national and international agreements and conventions.

In this Strategy, the RCMP demonstrates a commitment to sustainable development through a reduction in the release of green house gases; the conservation of natural resources; the acceleration of pollution prevention; the pro-active approach to green procurement; and to the environmental analysis of greening our fleet. We have set SDS targets that are measurable and achievable, which will place the RCMP in a very positive position to help deliver and support the Federal House in Order and the Kyoto Convention of 1988. Further, as the Strategy evolves, we will develop a stronger rapport with our community partners under Police Community Relations.

Together, the RCMP's regions - Atlantic, Central, North West, Pacific, and the National Capital Region will develop, support, manage and implement the 2000 Sustainable Development Strategy.

I would personally like to thank all employees from the regional offices and business lines who, through consultation, partnership and dedication, have contributed to the development of the RCMP 2000 Sustainable Development Strategy.

G. Zaccardelli
Commissioner
Royal Canadian Mounted Police

Table of Contents

I	Executive Summary	1
II	Introduction	4
III	RCMP Profile	7
IV	Evaluating Past Efforts	9
V	RCMP Issue Scan	12
VI	Consultations	16
VII	Objectives and Targets	18
VIII	Environmental Action Plans	20
IX	Environmental Performance Evaluation Framework	23
	Appendix A - RCMP Category "A" Buildings	25
	Appendix B - List of SDS 2000 Workshop Participants, Regional and National Contacts	28

Executive Summary

In the 1999 Speech from the Throne, the Prime Minister and Cabinet stated that "the long term economic and social well-being of every Canadian depends on the state of our natural environment" and that "in its own operations, the Government will make itself a model of environmental excellence."

The mandate of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) is to contribute to safe homes and safe communities across Canada. In respect of that mandate, we are working to ensure that our own operations, wherever possible, contribute to those safer homes and communities for all Canadians. We offer an ongoing commitment to the Government's environmental, economic and social goals within our own organization. In demonstrating this commitment, we are a vital and visible example of how government works to benefit Canadians.

As the national police force, the RCMP is proud to be a part of this national vision and to be able to offer its support and dedication to the achievement of environmental excellence through its sustainable Development Strategy.

Demonstrating Environmental Excellence - Sustainable Development

Sustainable development is often defined as, "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." This definition serves the RCMP as a vision statement for articulating environmental excellence, as well as acting as a milestone for preserving, and in some cases improving, the social and economic well-being of Canadians.

Our Sustainable Development Strategy

The tabling of this second Sustainable Development Strategy (SDS) in Parliament in February 2001 is the culmination of 18 months of hard work. During this period, we have:

- honestly and critically assessed both our successes and our short comings with respect to environmental management;
- evaluated our first SDS to determine areas for improvement;
- launched a major initiative to overhaul our process for managing environmental impact; and
- developed an inventory of time-bound and measurable targets which will be implemented by March 2004.

We also have looked toward the future and begun development of long-term strategies to address environmental, social and economic factors which cannot be fully explored or integrated within the current three-year planning horizon.

Major Commitments

The RCMP SDS 2000 strategy contains several targets that will be used to assess progress. Equally important, however, are six fundamental commitments that will improve the overall effectiveness of this strategy. Those commitments are:

1. **SDS Implementation using ISO 14001 based EMS** - An environmental management system (EMS) is a means to effectively identify and reduce the environmental risk inherent in conducting our day-to-day operations. We have decided to use the worldwide standard for EMS - ISO 14001 - as the basis of an EMS that will be used to implement the commitments in our SDS. By the end of March 2003, our EMS will be fully operational.

2. **Development of a Performance Measurement Framework** - To fully evaluate progress towards sustainable development, we will integrate a performance measurement framework into our EMS. We have set targets that are measurable and time bound, and we are committed to measuring and reporting on our progress. These results will then be used to improve the implementation of our SDS.

3. **Implementation of an Information System for Managing Environmental Data** - One of the primary objectives is to measure data relevant to performance indicators and to track progress against the action plans. To do this effectively, we need an information system that can handle our requirements and display results, in real time, across the country.

4. **Reduction of the Environmental Impact of Operations** - We have developed nine objectives for managing operations in a sustainable fashion. A three day National Conference brought together representatives from all aspects of the RCMP to develop targets for each objective that would be realistic, but would still prove to be challenging given the many constraints faced by an organization of this size and diversity of operations.

5. **Integration of Sustainable Development into All Business Lines** - We recognize that to manage operations in a sustainable fashion, we must integrate sustainable development into the decision-making process of all of our business and service lines. Over the next three years, we are committed to studying how the five RCMP Business Lines (Federal Policing Services, Contract Policing Services, National Police Services, Peacekeeping Services and Internal Services) can play an ongoing role in evaluating and reducing environmental impact.

6. **Inclusion of Social and Economic Impacts** - As a part of our vision for sustainable development, we are committed to the formulation of long-term strategies which consider the social and economic impacts of our operations as well. Given that our mandate includes a commitment to contribute to safe homes and safe communities across Canada, we feel we can advance not only the federal government's public safety commitments, but also it's related social policy priorities, thereby helping to contribute to the social well-being of Canada.

Participation of Senior Managers

Senior management at the RCMP is fully supportive of the SDS and will play an active role in the implementation of this strategy. Support and commitment will be visible to both the public and staff, and involvement will be increased through the broadening of the strategic vision of the Force to include sustainable development across Business Lines.

Annual review of environmental performance will become a reality as the ISO 14001 - based EMS is put into place and performance measurement is conducted. Other less visible initiatives such as realignment of resources and the creation of new positions will also play key roles in improving the SDS.

Introduction

Sustainable development is often defined as "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs". Within the RCMP we use this definition as the cornerstone of our sustainable development initiatives. The following document is our strategy for integrating sustainable development into our operations.

Individuals, businesses, non-governmental organizations, the scientific community, and all levels of government are exploring realistic actions they can adopt to meet the goal of sustainable development. These actions must respond to a variety of domestic and global environmental issues threatening Canada's long-term socio-economic well-being and environmental health.

As Canada's largest single employer, the federal government has recognized its crucial role in contributing to the goal of sustainable development. For example, since 1990 the federal government has made commitments to the "greening" of government operations. In 1995, the *Auditor General Act* was amended to create the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD), and to create a new requirement for departments to prepare sustainable development strategies and table them in the House of Commons. Consistent with the approach of continual improvement, the *Auditor General Act* requires Ministers to submit departmental SDSs to Parliament every three years.

Although the RCMP is not legally bound to prepare a sustainable development strategy, it is appropriate that we do so in view of our high national profile, large real estate holdings, facilities and fleet, and the significant potential impacts our operations have on the environment and on the communities where we live and work. By taking a systematic approach toward greening operations, we ensure compliance with environmental legislation and regulation and contribute towards government-wide commitments to sustainable development. Even more important, we will be helping to make our communities better places to live for ourselves and for future generations.

The Development Process

In preparation for this update we followed the advice of the CESD in the documents, *Moving Up the Learning Curve:* The *Second Generation of Sustainable Development Strategies,* and *Greening Government Operations: When Will the Government Measure Up*? These documents set out expectations for the second round of SDSs. The CESD is expecting departments to incorporate the lessons they learned in developing and implementing their initial strategies. In preparation for SDS 2000, we focused on the following five key areas:

- **assessing our initial strategy** to determine what we achieved, what has changed and what has to be done differently;
- **accelerating the development of our environmental management system** to support our SDS implementation, monitoring, measurement, reporting and review;
- **strengthening the planning phase** by drawing clear links between significant impacts on sustainable development, and objectives and targets to minimize the negative impacts and reinforce the positive ones;
- **developing a performance measurement framework** to monitor and evaluate our progress against our objectives and targets; and
- **increasing support, involvement and commitment of senior management** to the implementation and maintenance of the SDS.

Using ISO 14001 as a Building Block

A Guide to Greening Government, the document that sets out the requirements for creating a sustainable development strategy, states that an SDS must include implementation of an environmental management system (EMS) based on the principles of ISO 14001 as outlined below.

In the 1999 Report to Parliament, the CESD stated that the ISO 14001 standard will be used "as a benchmark" for assessing EMS development in support of SDSs. In keeping with the direction provided by the OAG, the RCMP revised its environmental management system to ensure that it addresses not only the principles of ISO 14001, but the elements of the standard as well.

Careful consideration was given to the development and implementation of our EMS. The following section summarizes, how we addressed the five principles of ISO 14001.

Environmental Policy - The Environmental Policy and sub-policies will drive the implementation and improvement of our EMS, and reflect the commitment of senior management to the environmental objectives and targets of the organization.

Planning - This section of the EMS consists of a plan to fulfill the commitments in our environmental policy. We have identified our significant environmental issues and developed objectives and targets for improving our environmental performance.

To ensure improved environmental performance, we established a detailed national template for environmental action plans designed to meet our environmental objectives. Each of our five regions is developing an action plan to outline how they will meet the objectives and targets contained within the EMS, based on the national template, to describe how they will meet the objectives and targets of the EMS.

Implementation and Operation - We are developing the capacity and tools necessary to achieve our environmental policy, objectives and targets. We are currently working to:

- define roles, responsibilities, and authorities with regard to the EMS;
- assess the training, awareness, and competence of employees;
- establish and maintain procedures for communication with regard to the EMS and SDS;
- document the core elements of the EMS;
- establish and maintain procedures for document control; and
- establish operational controls for activities that have or may have a significant environmental impact, through documented procedures.

Monitoring and Corrective Action - The RCMP has established procedures to monitor and measure performance against our environmental objectives and targets. We are committed to a process of regular national review of our EMS, to corrective action where necessary and to the maintenance of records appropriate to the nature and scope of our EMS.

EMS Management Review - Staff responsible for the EMS will report on the findings of our internal audit program to senior management on a regular basis and provide recommendations for strengthening and improving the EMS. A record will be kept of all recommendations and actions taken.

Integrating SDS 2000 Into the RCMP's Strategic Direction

With the recent appointment of a Deputy Commissioner for Strategic Direction to strengthen our strategic capacity and our partnerships with government comes an opportunity to broaden our integration of sustainable development. We have an opportunity to consider ways in which sustainable development, and its focus on environmental, social and economic factors, can be integrated into our strategic direction.

In the *Report on Plans and Priorities for 200-2001,* the RCMP made a commitment to develop strategies to address the sustainable relationships of the social and economic impacts of our operations, in addition to the environmental concerns. In keeping with the RCMP mandate and mission statement - t*o contribute to safe homes and safe communities across Canada* - it is logical that the Force consider the social and economic impacts of its operations. Fulfilment of this objective advances not only the federal government's public safety commitments, but also its related social policy priorities, thereby contributing to the social cohesion of Canada.

With respect to the environment, we are committed to study how the five RCMP Business Lines can play an ongoing role in evaluating and reducing environmental impact. This will include raising the profile and increasing the importance of the national environmental agenda within

each Business Line, as well as reflecting concern and care for the environment within our strategic direction.

RCMP Profile

The RCMP is a federal, provincial and municipal policing body with approximately 20,000 employees and an agency of the Ministry of the Solicitor General of Canada. Its mandate is to enforce laws, prevent crime and maintain peace, order and security and to contributed to safe homes and safe communities across Canada. We provide a total national policing service to all Canadians and policing services under contract to the three territories, eight provinces (except Ontario and Quebec), approximately 198 municipalities and, under 172 individual agreements, to 192 First Nations communities.

Using ISO 14001 as a Building Block

The RCMP is organized into four geographic Regions which are subdivided into 14 Divisions, each with a Commanding Officer. In addition there is a Commanding Officer at Depot Division and 15 program directors at National Headquarters (**See Figure 1**) in Ottawa. Divisions are organized into District Offices and Detachments which are the local police stations from which community based policing is delivered. The Force also maintains training facilities in Regina and Ottawa.

Figure 1: Structure of the RCMP

The RCMP is divided into five Business Lines: Federal Policing Services, Contract Policing Services, National Policing Services, Peacekeeping Services, and Internal Services.

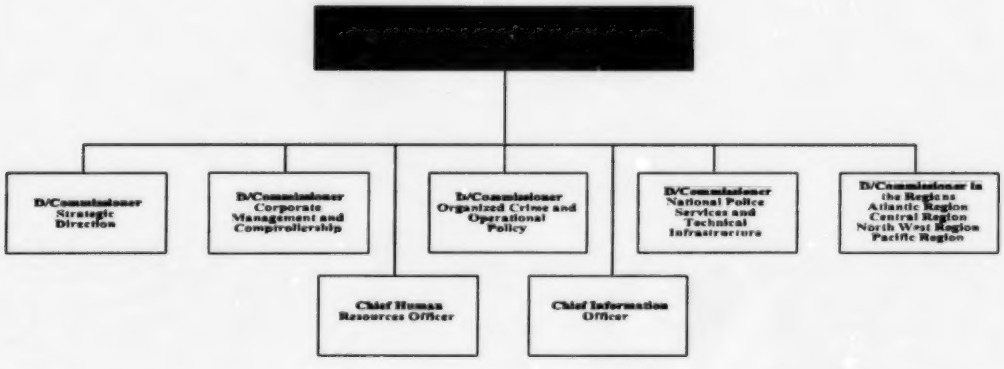
D/Commissioner Strategic Direction
D/Commissioner Corporate Management and Comptrollership
D/Commissioner Organized Crime and Operational Policy
D/Commissioner National Police Services and Technical Infrastructure
D/Commissioner in the Regions Atlantic Region Central Region North West Region Pacific Region
Chief Human Resources Officer
Chief Information Officer

Federal Policing Services - Federal Policing Services provide policing, law enforcement, investigative and protective services to the federal government, its departments and agencies and to Canadians in all provinces and territories. Nine service lines or programs fall within this Business Line. These services include law enforcement related to customs and excise, drugs, immigration, proceeds of crime, economic crime, criminal intelligence, as well as international liaison, protective operations programs, support services, and technical operations.

Contract Policing Services - Contract Policing Services are provided on a cost-shared basis to the three territories, and all provinces (except Quebec and Ontario) under 20-year contractual agreements between the federal government and provincial, territorial, and municipal governments. These services follow the community policing approach and include crime prevention, order maintenance, traffic enforcement, Criminal Code enforcement, and emergency services.

National Police Services - National Police Services provide vital operational support for Canada's criminal justice system, as well as to selected international law enforcement agencies. Service lines include: the Canadian Police College, Criminal Intelligence Service Canada, Forensic Laboratory Services, Information and Identification Services. Services include advanced training, criminal intelligence, computerized criminal histories, fingerprint data bank, forensic analysis, violent crime analysis, and firearm records.

Peacekeeping Services - Peacekeeping Services provide police peacekeeping assistance, training, and related international police services to a number of countries experiencing internal conflict. This is done on behalf of the Canadian Government and in accordance with Canada's foreign policy, usually under a United Nations mandate.

Internal Services - Internal Services support the management of the RCMP through its two service lines, Human Resource (HR) Management and Corporate Management. Corporate Management is responsible for many of the operational SDS issues including real property, fleet management and procurement. In addition, it facilitates the efforts of managers to make links between the organization's strategic priorities and broader government priorities and initiatives. To date, Corporate Management has been the primary resource within the RCMP responsible for the development and implementation of the SDS. The SDS reporting structure is outlined in **Figure 2.**

Figure 2: Reporting Structure for the SDS

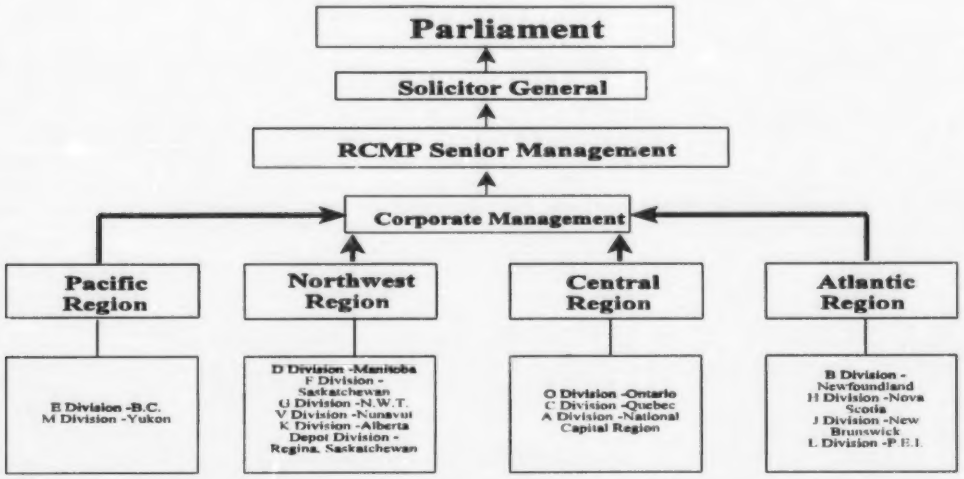

Managing the SDS as our Mandate Evolves

There were no changes to our mandate from December 1997 to December 2000 significant enough to affect the overall direction of the SDS. Nevertheless, judging from the experience of other departments, it is important to be proactive when assessing the evolving nature of our work and the potential impact on the SDS. Strategic Environmental Assessment is a tool that is increasingly used to evaluate potential impact. It will become an important way to monitor future changes to our mandate.

Evaluating Past Efforts

Consistent with the approach of continual improvement, the RCMP developed an SDS evaluation framework to regularly assess the performance of the SDS against the Auditor General Act, and subsequent advice of the CESD. The findings and recommendations of each evaluation provide direction for continual improvement of the SDS.

RCMP Sustainable Development Strategy (SDS 2000)

The following table summarizes the major findings from the evaluation of our last SDS.

Table 1 - Summary of the SDS Evaluation

Findings	Lesson Learned	Corrective Action for Continual Improvement
Progress on addressing areas of environmental concern has been hampered by a lack of resources. Specifically, the position of Regional Coordinator has not been staffed in all Regions.	A staff member in every Region accountable for delivery on environmental targets is essential.	• All four Regional Coordinator positions are in the process of being staffed. • Existing resources are being used in a more effective manner.
Past performance measurement was limited and did not provide the information necessary to improve programs.	To achieve environmental objectives, targets must be established. Each target must have assigned resources, responsibilities, and must be time-bound and measurable.	• Better targets were developed for SDS 2000. • Environmental Action Plans have been established for all objectives and related targets. • A performance measurement framework is in place.
During the first Issue Scan some significant issues were not addressed.	The procedure for performing the Issue Scan needs to include steps for issue identification and determination of significance.	• A procedure for performing an Issue Scan was established under the EMS framework. • During the June SDS Workshop, all issues were fully defined and short and long-term solutions proposed.
The RCMP administrative functions have been reorganized. The first SDS included action plans from each Division.	The reduction of reporting units from 15 Divisions to 4 Regions is likely to have a positive impact on the implementation of the EMS and in turn the SDS.	• The RCMP department profile has been revised to reflect the changes. • The number of action plans required has also changed.
SDS implementation in Corporate Services and Regions did not have a dedicated budget.	Implementation of the SDS and EMS require budgeting commitments from senior management.	• The RCMP needs to establish a dedicated financial resource for SDS requirement (i.e. an SDS Reporting System).

Achievements Since 1997

Following development of the first SDS in 1997, we concentrated efforts on three initiative:

- increasing awareness of sustainable development among employees;
- developing environmental action plans and specific targets for achieving objectives; and
- implementing an environmental management system (EMS) which has been revised to be compatible with the ISO 14001 standard for EMS.

This will bring about an improved approach to planning, monitoring, measuring, reporting, reviewing and improving on sustainable development goals, objectives and targets. **Table 2** lists our recent SDS achievements.

Table 2 : Calendar of RCMP SDS Achievements

Years	Achievements
April 1, 1997 - March 31, 1998	• Environmental Policy developed and signed by Senior Management • SDS developed and tabled in House of Commons December 1997
April 1, 1998 - March 31, 1999	• EMS Framework based on ISO 14001 standard for environmental management systems developed.
April 1, 1999 - March 31, 2000	• Environmental Coordinator positions filled in Pacific and Northwest Regions. • Environmental Policy reviewed and revised. • SDS Evaluation Framework developed. • SDS Evaluation performed and made available to staff - March 2000. • Identification and development of performance measurement indicators
April 1, 2000 - March 31, 2001	• Issues Scan reviewed and updated. • Objectives and Targets established. • Environmental Action plans completed for each objective. • Performance Evaluation Framework established and implemented. • Corrective action initiated and completed based on findings and recommendations SDS Evaluation, March 2000. • SDS 2000 Workshop held in Ottawa

RCMP Issue Scan

The RCMP Issue Scan includes all sustainable development issues identified during the internal consultation process, and clarifies their status within the SDS. We are addressing significant issues in this SDS; long-term issues are being further assessed and action beyond 2003 is included in our action plans. Determination of significant SDS issues takes the following issues into consideration:

- the risk to the environment, employee health and safety and the community at large;
- the capacity within the RCMP and the federal government as a whole to effectively act and integrate sustainable development into specific situations; and
- the resources available within the RCMP to implement solutions.

Significant SDS Issues

All environmental and sustainable development issues are thoroughly evaluated to determine their significance and to devise solutions for each issue. The designation of "significant" does not indicate that other issues are unimportant; rather, it is a category for issues which will be managed over the next three years using the staff, resources and infrastructure that the RCMP has or is planning to put in place. All other issues have been designated as "long term SDS issues" and will be managed beyond the current three year planning horizon reflected in this SDS. These issues are also our objectives.

A) Solid Waste Management

As a result of our operations, we generate significant amounts of solid, non-hazardous waste. We have the potential to reduce the amount sent to landfill through the implementation of waste diversion techniques. We can increase waste diversion at facilities through employee awareness, training and communication and through implementation of waste diversion programs based on the 3Rs - reduce, reuse and recycle.

B) Hazardous Materials Management

We manage a diverse range of hazardous materials in the course of daily operations. These include materials used in facility management (e.g. cleaning solutions, solvents, pesticides), operations (e.g. petroleum based products, various chemicals, bio-hazards from laboratories), and the collection and handling of exhibits (e.g. drugs, contraband chemicals, liquor). The management of these materials must be undertaken in the most efficient, effective and environmentally sustainable manner as possible to minimize risk and liability.

C) Contaminated Sites

In keeping with the Government of Canada's position, we are establishing a consistent and uniform approach to the management of contaminated sites on RCMP lands. We recognize this is necessary for the protection and preservation of the environment, and for the well being of RCMP members, employees and the community.

D) Procurement and Contracting

Given our size and geographic representation, the RCMP is a major purchaser of goods and services in many communities across Canada. As a result, we have a responsibility to minimize the negative environmental impacts of products and services we purchase. This includes looking at opportunities such as the purchase of recycled content paper and energy efficient equipment, and the broader implications of integrating sustainable development into contracting practices.

E) Energy Conservation

By virtue of our size and the number of buildings owned and leased, we recognize our potential to reduce energy consumption significantly through energy conservation. In addition, the Federal House in Order response to the Kyoto Protocol includes targets we plan to meet. This obliges us to drastically cut greenhouse gas emissions in buildings.

F) Fleet Management

The RCMP has the second largest fleet in the federal government and we must abide by the Alternative Fuels Act and Treasury Board Motor Vehicle policies, as long as operational activities are not adversely affected. In addition, the Federal House in Order response to the Kyoto Protocol obliges us to significantly cut greenhouse gas emissions from fleet vehicles. We are already taking action in this regard and our internal fleet management policies emphasize ways in which the fleet can reduce its environmental impacts without compromising operational efficiency. We are also addressing the impact on the environment for both air and marine craft.

G) Green Building Design

The Federal House in Order response to the Kyoto Protocol includes reference to greenhouse gas emissions in buildings. As the custodian of most of our buildings, we have the opportunity to promote building design practices that are environmentally responsible and reduce the need for energy. By identifying green building design as an issue we can ensure that green design practices are incorporated into the design, specification, and decision-making process for all phases of major real property projects.

H) Water Conservation and Water Quality Management

We have the potential to dramatically reduce water consumption in our facilities by implementing water conservation techniques. We can increase water conservation at facilities through employee awareness, and through the retrofit of water conservation devices. We also play a significant role in preserving water quality in our buildings, facilities, and the surrounding environments in which they are located.

I) Training, Awareness and Communication

We recognize that employee awareness of how to prevent and mitigate the significant impacts of their work on the environment is an essential part of our SDS. We are developing strategies to reach all employees, at all levels. Similarly, we feel that communication is vital for ensuring that employees, contractors and the public are made aware of the environmental issues, concerns, and accomplishments of the RCMP.

Long-Term SDS Issues

Long-term SDS issues reflect the greater challenges the Force faces in the overall implementation of sustainable development within the organization. In some cases this means studying the long-term rollout of initiatives that have planning and reporting horizons that extend beyond the current three-year view of this SDS. Currently, only two issues require long-term targets: our strategy to meet Federal House in Order requirements for greenhouse gas emissions through 2010; and our strategy for contaminated sites which extends to 2006.

Social Factors Identified Under the Issues Scan

We recognize that sustainable development also includes economic and social factors. The RCMP has a strong tradition of integrating social considerations into the way it does business, and this is exemplified by the programs listed below. Our challenge over the next three years is to determine how we can integrate social and economic considerations into successive SDSs.

Aboriginal Procurement

We have an economic impact in the aboriginal communities in which we operate through the purchase of goods and services, and homes. We support Aboriginal businesses and communities with our purchasing dollars through participation in the Aboriginal Set Aside program.

Aboriginal Policing

Aboriginal Policing is a strategy that results in the initiation, development and evaluation of practical and culturally sensitive policing services that are acceptable to Aboriginal peoples. Through this program we promote and encourage the recruitment of Aboriginal people into the RCMP. We are also actively involved in the development and sponsorship of proactive and preventive programs specific to Aboriginal communities.

Community Policing

Community Policing started in 1990 and is guided by the following principles:

- use of modern management principles that will foster change;
- provision of the most effective police service that will resolve community problems;
- consultation with the community; and
- use of the newest technology.

These principles have changed detachment structure and culture, established problem-solving techniques with the community, partners and the networking process. Some of the "best practices" of community policing initiatives at the direct service and the administrative levels are being researched and collected to ensure continual improvement to our quality of service.

External Factors that Influence the SDS

There are many external factors that influence the RCMP and development of the SDS. Our objective is to anticipate the potential impacts of these external factors and develop a proactive response to these factors, perhaps through strategic environmental assessment.

Government Commitments

The federal government makes many commitments which affect the type and location of work of the RCMP. Examples include: the 1999 Supreme Court decision on Aboriginal fishing rights; enforcement of the Firearms Legislation; commitments to provide police support in peacekeeping operations and plans to host major international meeting such as the Organization of American States (OAS) meeting held in Windsor in 2000.

International Environmental Treaties

As Canada participates in international initiatives to develop global solutions to reduce environmental impact, the targets set out in these treaties can have a significant impact on government departments.

In the case of the Kyoto Protocol of 1997 to limit greenhouse gas emission, the Government of Canada is taking a leadership role, and we will be committing to corresponding emission reductions.

Legislative Changes

The Stinchcombe decision, requiring pre-trial disclosure of evidence, may necessitate holding on to evidence longer, while legislation providing peace-officer authority to customs officers at Ports of Entry may increase the number of follow-up investigations for the RCMP, as well as storage requirements for evidence.

Shifting Demographics and Changing Social Values

An aging society increases the number of vulnerable people whose fear of crime may have an impact on demand for police intervention. In addition, public expectation of the police role is directed towards efforts such as preventing and reducing violent crime, family violence, violence against women, hate crime and youth crime.

Crime Trends

As trends in crime change, the challenge of safely storing unique and hazardous types of evidence increases. Examples include the breakup of illegal drug manufacturing operations; storage of smuggled alcohol and tobacco; and the transportation and movement of banned substances such as chlorofluorocarbons (CFCs). Another area of concern is illegal hazardous waste disposal which has become the second largest area of activity for organized crime.

Technology

Increasingly complex criminal networks require innovative technology and equipment in response. This may conflict with environmental objectives.

Consultations

An essential step in the development of the SDS 2000 was internal consultation with our Business Lines. Consultations helped to identify sustainable development issues; to discuss the best approach to take in the development of the SDS; to finalize the EMS objectives and targets; and to raise awareness of the SDS within the RCMP.

Internal Consultations

In preparation for the SDS, a wide range of RCMP employees were consulted. Representatives from all Business Lines as well as Corporate Management staff from every Region participated in the consultations. These first set of consultations included completion of a questionnaire developed to identify sustainable development issues, and a workshop held at RCMP Headquarters in Ottawa, from June 19 - June 22, 2000.

During this workshop, participants reviewed and revised the first Issue Scan and developed an Environmental Action Plan (EAP) working sheet for each of the objectives. Participants also reviewed each of the EAP working sheets and set national objectives and targets necessary to achieve sustainable development and to minimize the environmental impact of our operations, programs and policies.

The second stage of consultation was held in September 2000. Each participant was asked to review the draft SDS and provide comments and input. Corporate Management staff in the Regions reviewed the objectives and targets and are establishing their own action plans and budgets for the next three years. Business and Service Line staff reviewed the commitments and affirmed their willingness to participate in the SDS process over the next three years.

External Consultations

We did not engage in external consultations. We plan on engaging in future external consultations on our past and current SDS performance where we feel we can obtain a diversity of feedback and leverage associated costs to a minimum. This approach will also work with our broader strategic vision for integrating sustainable development into the activities of all five Business Lines, as we will have many more opportunities to use existing and planned consultations with our communities to discuss our SDS.

Future Consultations

Due to the potential of RCMP operations to influence social and economic impacts and in consideration of the overall sustainable development philosophy, the RCMP is planning to hold an internal consultation workshop with our Regional and Headquarters Business Line representatives to further investigate/facilitate the potential application of these aspects of SDS.

Objectives and Targets

Objectives and targets provide an overall sense of direction for progress toward sustainable operations, as well as a means of measuring that progress. The objectives are broad statements of intent that define our plan to manage operations in a sustainable fashion. The targets are realistic, measurable and time-bound statements of actions that will help us achieve these objectives.

Methodology for Setting Objectives and Targets

To ensure consistency between the 1997 SDS and this document, a decision was made in mid-1999 to develop and EMS Framework based on the objectives from 1997. This decision facilitated the development of an ISO-based EMS and initiated the discussion on objectives and targets.

In accordance with the internal procedure for developing objectives and targets, a feedback process was developed to provide reaction to proposed objectives, targets and action plans. A questionnaire was sent to each Business Line and Region. The objectives and targets were discussed and a draft list of objectives and targets was created at the RCMP SDS Workshop June 19-22, 2000 **(See consultations)**. These objectives and targets were further reviewed by all participants as part of the second round of SDS Internal Consultations.

SDS 2000 Objectives and Targets

A series of nine objectives and the corresponding targets have been developed and are listed in Table 3. As previously noted, the objectives are in effect the significant issues raised under the Issue Scan. Representatives from each Business Line and Region have reviewed these objectives and targets. Objectives and targets have also been integrated into the environmental management system and the performance management framework.

Table 3: RCMP Objectives and Targets

#	Objective	Indicator	Unit of measure	Target
A	**Solid Waste Management** To encourage promotion of the 3Rs (reduce, reuse, recycle) and implement recycling programs in RCMP facilities	**A1.** Total waste generated per occupant. **A2.** Total waste sent to disposal or incineration	(kg/O) (kg/O)	**A1.** reduce by 10% from the 1988 per capita figure of 190 kg per occupant by March 31, 2003. **A2.** Reduce by 50% from the 1988 per capita figure of 190 kg per occupant by March 31, 2003.
B	**Hazardous Material Management** To safely handle, store, transport and dispose of hazardous materials, wastes and toxic substances and wastes.	**B1.** Number of discrepancies in the application of regulations or guidelines for ODS, Asbestos, PCBs, and Lead **B2.** Number and per cent of storage tanks in compliance	(♯) (♯ and %)	**B1**. Zero **B2.** 100%
C	**Contaminated Sites** To manage contaminated sites in compliance with all applicable federal, provincial, and territorial legislation, regulation and guidelines.	**C1.** Number and per cent of properties that contain areas of unknown contamination (Class 1 sites). **C2.** Number and per cent of properties that contain contaminated (Class 1, 2, 3) sites.	(♯ and %) (♯ and %)	**C1.** Zero by December 2005 **C2.** Decrease
D	**Procurement and Contracting** To increase green procurement within the RCMP	**D1.** Dollar value and per cent of office equipment that is rated as energy efficient **D2.** Dollar value and per cent of "green" ammunition purchased, for use in annual qualification and Depot training, which is environmentally recommended. **D3.** Dollar value and per cent of paper purchased that contains a minimum of 20% recycled content. **D4.** Number of line items with contracts that include green criteria.	($ and %) ($ and %) ($ and %) (♯)	**D1.** Increase **D2.** 100% by March 31, 2003 **D3.** Increase **D4.** Increase
E	**Energy Conservation** To increase energy efficiency in RCMP facilities	**E1.** Total energy consumption. **E2.** Total GHG emissions.	(GJ) (CO^2-eq.)	**E1.** Reduce by 10% by March 31, 2003 **E2.** Decrease

#	Objective	Indicator	Unit of measure	Target
F	**Fleet Management** To reduce the environmental impact of fleet vehicles, aircraft and large marine craft.	**F1.** Average fleet fuel consumption **F2.** Total GHG emissions	(1/100 km) (CO^2-eq.)	**F1.** Decrease **F2.** Reduce by 12% based on 1998-99 levels by 2010-11
G	**Green Building Design** To minimize the environmental effects in the planning, design, construction, demolition and renovation of RCMP real property projects	**G1.** Per cent diversion of construction, renovation and demolition waste.	(%)	**G1.** Increase
H	**Water Conservation and Water Quality Management** To reduce water consumption and ensure water quality in RCMP owned facilities	**H1.** Total water consumption	(m^3)	**H1.** Reduce by 10% by March 31, 2003, from 2000 baseline.
I	**Training, Awareness and Communication** To ensure effective communication of RCMP environmental activities internally to employees, and externally to the public, clients, and stakeholders such as supplies and service contractors. To provide employee with the necessary training so they are aware of their responsibilities with respect to the RCMP SDS and EMS	**I1.** Number and per cent of senior managers having received green training **I2.** Number and per cent of employees having received an SDS/EMS awareness package	(♯ and %) (♯ and %)	**I1.** Increase **I2.** 25% of employees by March 31, 2002, and 80% by March 31, 2003

Environmental Action Plans

To achieve the targets associated with environmental objectives, action plan templates were developed at the RCMP SDS Workshop June 19-22 2000 (**See Consultations**). Each Region is

responsible for using these templates to develop action plans to be used in meeting the national objectives and targets listed in **Table 3.**

Methodology for Developing Environmental Action Plans

In January 2000, preliminary action plans were developed by national HQ staff for each of the proposed environmental objectives. These draft objectives were presented at the SDS Workshop where groups representing all Regions and Business Lines developed national action plan templates. These templates are to be used by Regions during the summer and fall of 2000 in the development of Regional environmental action plans. Each action plan must demonstrate how the Region plans to meet national objectives and targets. Regional action plans are currently under development.

Each action plan outlines the action items, resources, responsibilities and deadlines required to achieve the targets. Regional Environmental Coordinators are responsible for maintaining the Regional action plans and reporting to the National Headquarters for inclusion in the national roll-up.

Summary of Action Plan Strategy

National Action Plan templates were developed for each objective and target in the SDS. The overall strategy for meeting each of the nine objectives is summarized below.

Energy Conservation

The principle strategy for conserving energy consumption will be to begin with an audit of all RCMP Category A buildings (**See Appendix A**), and implement energy retrofits where feasible. These retrofits should provide a sizable reduction in energy use, but energy conservation initiatives will also be communicated to staff through training and communications initiatives.

Water Conservation and Water Quality Management

To reduce water consumption and maintain water quality, we will be taking two principle approaches. The strategy for reducing water consumption will be to audit all RCMP Category A buildings and implement water retrofits where feasible. Although these retrofits should result in a reduction in water use, water conservation initiatives will also be communicated to staff through training and communication initiatives. The strategy for maintaining water quality will be to regularly test well water and septic systems on RCMP property, and take appropriate action based on test results.

Waste Management

Our approach to reducing solid non-hazardous waste will be to divert waste in all Category A buildings by an average of 50% from the estimate of 190 kg per occupant. This will involve developing waste baselines and adopting actions appropriate to each site in the effort to reduce, reuse and recycle.

Green Building Design

We plan on taking several steps to implement green building design, including: energy and water retrofits for all major capital projects valued at $500,000 or more will have a green design facilitator; and a member of the Occupational Health and Safety will be invited to become part of the design team. The R-2000 standard will be applied to all new residential projects where feasible or appropriate, and a series of specific waste products will be diverted from major capital projects where recycling is available.

Hazardous Materials Management

The management of hazardous materials is a challenge that affects staff across the RCMP, and the objective is to continue to safely handle, store, transport and dispose of these materials. The strategy to accomplish this will be to review compliance, combine monitoring programs where possible, and integrate sound environmental practices into the day-to-day operations of all five Business Lines.

Contaminated Sites

The RCMP will continue to manage contaminated sites in accordance with established requirements and in concert with other federal departments and agencies. The strategy is to take a proactive approach by assessing all owned properties using a risk-based approach to establish the environmental condition in order to develop and implement management options by the year 2006. The acquisition or lease of new properties will be assessed prior to acceptance.

Fleet Management

We will reduce greenhouse gases by approximately 12% from 1998/99 levels to 2010/11 to assist the Government of Canada in meeting the provisions of the Kyoto Protocol. A wide range of options are under review to develop the best possible strategy to meet this target. In addition, a strategy for maintaining vehicles in an environmentally sound manner is being developed and implemented.

Contracting and Procurement

We have proposed four specific actions to address this objective: implementation of a digital imaging strategy; specification of energy efficient computer equipment; the use of green ammunition for specific training functions; and the purchase of recycled content paper. In

addition, a plan is in place to increase the total number of contracts that contain "green" criteria.

Training, Awareness and Communication

The overall strategy for training, awareness and communications is to ensure that all employees understand how they can help implement the strategy. This will be established through both general awareness and job-specific training to employees whose actions may affect environmental compliance.

Environmental Performance Evaluation Framework

Measuring environmental performance is a critical step in minimizing environmental impacts and minimizing the financial benefits of sustainable development. To ensure effective environmental management and progress toward sustainable development, the RCMP has established an Environmental Performance Evaluation Framework with the following five principal elements.

1. Environmental Performance Indicators

Strategic level indicators are the main basis to evaluate environmental performance. In addition to strategic level indicators and targets described here, Environmental Regional Action Plans include action indicators and targets to assess the progress of these actions against milestones. We recognize our role in contributing toward government-wide reporting on environmental performance. Whenever possible we have used common performance indicators from the *Environment Performance Measures for Government Operations: A Guidance Document (Version 1.0)*.

2. Information Collection System

The RCMP is developing a data tracking system for managing environmental information. This data system will outline the methodology, frequency and responsibilities for collecting data. It will also include the accountabilities for reporting results and the milestones and targets for collection and reporting on indicators.

Designated individuals in each Division will collect information on the indicators and provide it to their Regional Environmental Coordinator who will, in turn, submit it to Headquarters. HQ will then compile the data collected and conduct the necessary calculations to generate a national report.

Each of the detailed Environmental Action Plans will contain details on specific actions, targets and milestones; responsibilities for collecting the data; and accountabilities for reporting on indicators.

3. Reporting System

Our annual report on environmental performance will document results by reporting on indicators against targets (including progress against milestones and outcomes against targets).

4. Corrective Action

To ensure the RCMP continues to incorporate sustainable development into its policies and operations the following three elements must be considered:

- Identification of Nonconformance - this is assessed through periodic review of the targets and milestones in the department's detailed internal Environmental Action Plans.
- Management Review - as part of an annual review, deficiencies can be identified and appropriate actions planned to rectify the situation.
- Corrective Action - corrective actions lead to improved results and achievement of targets.

Internal auditing procedures will be established to ensure all operations that have an impact on sustainable development and the environment are performed according to policy and procedures. These procedures identify any non-conformances with legislation, regulation, and internal policies and procedures for sustainable development and environmental management. These procedures create a system for tracking non-conformance and ensuring that all actions required to correct the non-conformance are fulfilled. All non-conformances with federal, provincial or territorial legislation and regulation will be presented in a report at each SDS Management Review.

5. Review and Improvement

The SDS Evaluation Framework is used to assess the SDS on a regular basis to ensure it is implemented and maintained in accordance with the expectations of the CESD and RCMP management. The findings and recommendations of the assessment will provide direction for continual improvement of the SDS, including the Environmental Performance Evaluation Framework.

In accordance with the ISO 14001 standards senior management annual review and assessment will be an essential part of the sustainable development strategy.

Appendix "A"

RCMP Category A Buildings

Building Name	Address	Division	Region
Headquarters	100 East White Hills Road St-John's, Newfoundland	B	Atlantic
Labrador Sub-Division	Happy Valley/Goose Bay Labrador A0P 1S0	B	Atlantic
Corner Brook District	76 Mt. Bernard Avenue Corner Brook, Newfoundland A2H 6Y5	B	Atlantic
Headquarters	3139 Oxford Street Halifax, Nova Scotia B3H 4J1	H	Atlantic
Sydney Detach & Sub Division	Alexandra Street Sydney, Nova Scotia B1S 2C0	H	Atlantic
Laboratory	3151 Oxford Street Halifax, Nova Scotia B3H 4J1	H	Atlantic
Headquarters / Hangar	1145 Regent Street Fredericton, New Brunswick E3B 4Z8	J	Atlantic
Headquarters	450 University Avenue, P.O. Box 1360 Charlottetown, P.E.I. C1A 7N1	L	Atlantic
Nicholson Building (Includes grounds, Temp 1 & 2 and guardhouse)	1200 Vanier Parkway Ottawa, Ontario K1A 0R2	A	Central
NPS Forensic Lab (New)	1200 Vanier Parkway Ottawa, Ontario K1A 0R2	A	Central
NPS Ident	1220 Vanier Parkway Ottawa, Ontario K1A 0R2	A	Central
NPS Lab (Old)	1200 Vanier Parkway Ottawa, Ontario K1A 0R2	A	Central
CPC Campus	1 Sandridge Road Ottawa, Ontario K1K 3W8	A	Central
TPOF Campus	1426 St.-Joseph Blvd. Orleans, Ontario K1A 0R2	A	Central
CPIC	1200 Vanier Parkway Ottawa, Ontario K1A 0R2	A	Central
Sub Division	925 International Airport Ste-Foy, Quebec	C	Central
Headquarters	4225 Dorchester Blvd. Westmount, Quebec H3Z 1V5	C	Central

Building Name	Address	Division	Region
Div. HQ, Winnipeg	1091 Portage Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 2L6	D	Northwest
Sub Division	Lot 100 Pth 12 North Steinbech, Manitoba R0A 2A0	D	Northwest
Laboratory	621 Academy Road Winnipeg, Manitoba R3M 0R2	D	Northwest
Laboratory	6101 Dewdney Avenue West Regina, Saskatchewan S4T 1E1	F	Northwest
Headquarters	6101 Dewdney Avenue West Regina, Saskatchewan S4T 1E1	F	Sub Division
Sub Division	Drayton Valley Alberta	K	Headquarters
Sub Division	Red Deer Alberta	K	Northwest
Sub Division	St-Paul Alberta	K	Northwest
Headquarters (New Building)	11140-109 Street Edmonton, Alberta T5G 2T4	K	Div. H.Q., Winnipeg
Range Complex/Depot	P.O. Box 6500 Regina, Saskatchewan S4P 3J7	T	Sub Division
Headquarters	5010-49th Avenue Yellowknife, N.W.T. X1A 2R3	G	Pacific
VIP Security	4951 Heather Street Vancouver, B.C. V5Z 4J9	E	Pacific
FLV Labs	5201 Heather Street Vancouver, British Columbia V5Z 4J9	E	Pacific
Division HQ	5355 Heather Street Vancouver, British Columbia V5Z 1K6	E	Pacific
Sub Division	2881 Nanaimo Street Victoria, British Columbia V8T 4Z8	E	Pacific
Headquarters Admin. Office	657-37th Avenue West Vancouver, British Columbia V5Z 1K6	E	Pacific
Chilliwack (Training Center)	Chilliwack, British Columbia	E	Pacific
Headquarters	4100 Fourth Whitehorse, YK Y1A 1H5	M	Sub Division

Appendix "B"

SDS 2000 WORKSHOP PARTICIPANTS		
Brian Seaby Director General Corporate Asset Management Branch	Alfred Dupuis Co-chair, NACE Director General Procurement, Materiel & Supply Program	Marc Beaudoin Director Environmental Management and Technical Services
Mel Avery National Manager Environmental Services	Garry Lynott Environmental Services	Lyn Parent Environmental Services
Albert Potvin Environmental Services	Mike Gaudet Headquarters	Barry Miller Pacific Region
Gerry McGuire CAP., Headquarters	Brad Spencer Pacific Region	Joe Oliver Federal Services, Headquarters
Murray Junek Northwest Region	Julie Furlotte Central Region	Nancy Mise Atlantic Region
Michelins Thompson Central Region	Andre Sicotte Headquarters	Norm Gould Central Region
Karen Fletcher Northwest Region	Annette Reichert Central Region	Mike Connolly Headquarters
Ruth Rancy Headquarters	Roger Laroche Headquarters	Lynn Findlay Ident/Forensic Labs
Stewart MacDonald Headquarters	Joanne Rigon Headquarters	Rhonda Hennessy Atlantic Region

REGIONAL ENVIRONMENTAL CONTACTS	
Liz Tough Pacific Region	Karen Fletcher Northwest Region
Norm Gould Central Region	Mose Tucker Atlantic Region

NATIONAL ENVIRONMENTAL CONTACTS		
Marc Beaudoin Director	Mel Avery National Manager	Albert Potvin Technical Standards
Garry Lynott Environmental Officer	Lyn Parent Environmental Officer	

Stratégie du développement durable (SDD 2000)

Novembre 2000

Remerciement

J'ai l'honneur de présenter au gouvernement fédéral et au peuple canadien la Stratégie de développement durable (SDD) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour les années 2001 à 2004.

Depuis l'élaboration de la première stratégie du genre en 1997, la GRC est devenue beaucoup plus consciente des répercussions environnementales et sociales de ses opérations. La mise en oeuvre de la Stratégie est essentielle à l'exécution de nos fonctions en tant que police nationale du Canada ainsi qu'à la prestation de services de police et de protection à l'échelle internationale. Nos responsabilités en matière de police et de protection à l'échelle internationale font que nous devons traiter de manière proactive les engagements sur le plan environnemental, social et économique que le gouvernement du Canada soutient par le truchement de ses ententes et conventions nationales et internationales.

Par cette stratégie, la GRC souscrit au développement durable qui repose sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la conservation des ressources naturelles, la prévention accélérée de la pollution, l'approche proactive du développement vert de nos immeubles, de notre flotte et de nos méthodes d'acquisition. Nous avons établi des cibles de développement durable qui sont mesurables et réalisables pour que la GRC puisse être pleinement en mesure de donner son appui aux ententes De l'ordre dans la «grande maison fédérale» et de la Convention de Kyoto de 1987. De plus, la Stratégie en évolution constante nous permettra d'établir des rapports étroits avec nos partenaires de la communauté par le biais de nos relations sociopolicières.

Ensemble, les régions de la GRC - de l'atlantique, du centre, du nord-ouest, du pacifique et de la région de la capitale nationale - se feront un devoir de préciser, d'appuyer, de gérer et d'instaurer la Stratégie de développement durable de l'an 2000.

Cette stratégie voit le jour grâce à la participation d'employés de nos bureaux régionaux et de nos secteurs d'activité qui, par la consultation, leur action commune et leur dévouement, ont contribué à la formulation de la Stratégie de développement durable de l'an 2000.

Le commissaire,

G. Zaccardelli

Table des matières

I	Sommaire exécutif	1
II	Introduction	4
III	Profil de la GRC	7
IV	Évaluer le travail qui a été réalisé	10
V	Étude des questions par la GRC	12
VI	Consultations	18
VII	Visées et objectifs immédiats	19
VIII	Plans d'action environnementaux	22
IX	Cadre d'évaluation de la performance environnementale	25
	Annexe A - Immeubles de catégorie "A"	27
	Annexe B - Liste des participants à l'atelier de travail sur la SDD 2000	30

Sommaire exécutif

Dans le discours du Trône de 1999, le premier ministre et le Cabinet affirmaient que «le bien-être à long terme de chaque Canadien et Canadienne sur le plan social et économique dépend de l'état de l'environnement naturel» et que «dans ses propres activités, le gouvernement se posera comme modèle d'excellence environnementale».

Le mandat de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités dans l'ensemble du Canada. En vertu de ce mandat, nous travaillons en vue d'assurer que nos propres opérations contribuent à cette plus grande sécurité des foyers et des collectivités pour tous les Canadiens, chaque fois que cela est possible. Nous avons un engagement suivi envers les buts environnementaux, économiques et sociaux du gouvernement au sein de notre propre organisation. En faisant la preuve de cet engagement, nous offrons un exemple essentiel et manifeste de la façon dont le gouvernement travaille dans l'intérêt des Canadiens.

En tant que force de police nationale, la GRC est fière de participer à cette vision nationale, de pouvoir soutenir la réalisation de l'excellence environnementale et de s'y consacrer grâce à sa Stratégie de développement durable.

Démontrer l'excellence environnementale - le développement durable

On définit souvent le développement durable comme un «développement qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire aux leurs». Cette définition est l'énoncé de vision qui permet à la GRC d'articuler l'excellence environnementale et qui sert de moyen critique pour conserver, et dans certains cas améliorer, le bien-être des Canadiens sur le plan social et économique.

Notre Stratégie de développement durable

La déposition de cette deuxième Stratégie de développement durable (SDD) au Parlement, en février 2001, est le point culminant de 18 mois de travail acharné. Au cours de cette période nous avons:

- évalué de façon honnête et critique tant nos succès que nos échecs en ce qui a trait à la gestion de l'environnement;
- évalué notre première SDD affin d'identifier les domaines à améliorer;

- lancé une initiative importante afin de remanier nos processus de gestion des répercussions sur l'environnement;
- élaboré un inventaire d'objectifs mesurables assortis de délais précis qui auront été mis en oeuvre d'ici à mars 2004.

Nous avons aussi envisagé l'avenir et commencé à élaborer des stratégies à long terme afin d'aborder les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui ne peuvent être ni explorés exhaustivement ni intégrés à l'horizon de planification actuel de trois ans.

Principaux engagements

La SDD 2000 de la GRC comprend plusieur objectifs dont nous nous servirons afin d'évaluer les progrès. Cependant, il y a six engagements fondamentaux tout aussi importants qui amélioreront l'efficacité de cette stratégie dans son ensemble. Ces engagements sont les suivants:

1. **La mise en oeuvre de la SDD en recourant à un SGE fondé sur la norme ISO 14001** - Un système de gestion de l'environnement (SGE) est un moyen d'identifier efficacement et de réduire les risques pour l'environnement qui sont inhérents à la conduite de nos activités quotidiennes. Nous avons décidé d'utiliser la norme universelle du SGE - ISO 14001 - comme fondement d'un SGE qui sera utilisé pour mettre en oeuvre les engagements envers notre SDD. À la fin mars 2003, notre SGE sera tout à fait opérationnel.

2. **L'élaboration d'un cadre de gestion du rendement** - Afin d'évaluer exhaustivement les progrès vers le développement durable, nous intégrerons un cadre de mesure du rendement à notre SGE. Nous avons fixé des objectifs qui sont mesurables et assortis de délais précis, et nous nous sommes engagés à mesurer et à rapporter nos progrès. Ces résultats seront utilisés ensuite pour améliorer la mise en oeuvre de notre SDD.

3. **La mise en oeuvre d'un système d'information pour gérer les données sur l'environnement** - L'un des principaux objectifs consiste à mesurer les données pertinentes pour les indicateurs de rendement et à suivre les progrès par rapport aux plans d'action. Afin de le faire efficacement, nous avons besoin d'un système d'information qui peut gérer nos exigences et afficher les résultats, en temps réel, partout au pays.

4. **La réduction des répercussions des opérations sur l'environnement** - Nous avons élaboré neuf visées pour gérer les opérations d'une manière durable. Un congrès national d'une durée de trois jours a rassemblé des représentants de tous les secteurs de la GRC, afin d'élaborer, pour chacune des visées, des objectifs qui seraient réalistes tout en se révélant quand même un défi, étant donné les nombreuses contraintes auxquelles se trouve confrontée une organisation de cette taille, dont les opérations sont aussi diversifiées.

5. **L'intégration du développement durable à tous les secteurs d'activité** - Nous reconnaissons que pour gérer des opérations d'une manière durable, nous devons intégrer le développement durable au processus décisionnel de tous nos secteurs d'activité et de service. Au cours des trois prochaines années, nous étudierons comment les cinq secteurs d'activité de la GRC (les Services de police fédérale, les Services de police contractuelle, les Services de maintien de la paix et les Services internes) peuvent jouer un rôle suivi dans l'évaluation et la réduction des répercussions sur l'environnement).

6. **L'intégration des répercussions sociales et économiques** - Suivant notre vision du développement durable, nous sommes engagés dans la formulation de stratégies à long terme qui prennent aussi en considération les répercussions sociales et économiques de nos opérations. Étant donné que notre mandat englobe un engagement à contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités partout au Canada, nous croyons que nous pouvons faire progresser non seulement les engagements du gouvernement fédéral envers la sécurité publique, mais aussi les priorités des politiques sociales qui y sont liées, contribuant ainsi au bien-être social du Canada.

Participation des cadres supérieurs

À la GRC, les cadres supérieurs soutiennent tout à fait la SDD, et ils joueront un rôle actif dans la mise en oeuvre de cette stratégie. Leur soutien et leur engagement seront visibles à la fois pour le grand public et pour le personnel, et leur implication sera intensifiée par l'élargissement de la vision stratégique de la GRC en vue d'inclure le développement durable à tous ses secteurs d'activité.

L'examen annuel de la performance environnementale sera devenu une réalité quand le SGE fondé sur la norme ISO 14001 aura été mis en place et que la mesure de la performance aura été effectuée. D'autres initiatives moins évidentes, comme le réalignement des ressources et la création de nouveaux postes, joueront aussi un rôle déterminant dans le perfectionnement de la SDD.

Introduction

On définit souvent le développement durable comme un «développement qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire aux leurs». À la GRC, cette définition sert de pierre angulaire à nos initiatives de développement durable. Le document suivant est notre stratégie d'intégration du développement durable à nos opérations.

Les individus, les entreprises, les organisations non-gouvernementales, la communauté scientifique et tous les paliers du gouvernement explorent les mesures réalistes qu'ils peuvent adopter afin d'atteindre le but du développement durable. Ces mesures doivent répondre à diverses préoccupations environnementales nationales et mondiales qui menacent le bien-être socio-économique à long terme et la salubrité de l'environnement du Canada.

À titre d'employeur autonome le plus important au Canada, le gouvernement fédéral a reconnu le rôle crucial qu'il joue en vue d'atteindre le but du développement durable. Depuis 1990, par exemple, le gouvernement fédéral s'est engagé à «écologiser» les opérations gouvernementales. En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée afin de mettre sur pied le Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et afin d'enjoindre les ministères à préparer des stratégies de développement durable et à les déposer à la Chambre des communes. Fidèle à la démarche prônant l'amélioration continue, la *Loi sur le vérificateur général* exige des ministres qu'ils présentent des SDD ministérielles au Parlement tous les trois ans.

Bien que la GRC ne soit pas tenue juridiquement de préparer une stratégie de développement durable, il convient que nous le fassions, compte tenu de notre profil prépondérant à l'échelle nationale, de l'importance de nos biens immobiliers, de nos installations et du nombre de nos véhicules, et des répercussions possibles importantes que nos opérations peuvent avoir sur l'environnement et sur les collectivités où nous vivons et travaillons. En adoptant une démarche systématique visant l'écologisation de nos opérations, nous assurons la conformité à la législation et aux règlements sur l'environnement et nous contribuons aux engagements envers le développement durable à l'échelle de tout le gouvernement. Plus important encore, nous aiderons à faire de nos collectivités de meilleurs endroits où vivre pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Le processus d'élaboration

En vue de cette mise à jour, nous avons suivi les conseils du CEDD dans les documents *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération des stratégies de développement durable,* et

GRC Stratégie du développement durable (SDD 2000)

L'écologisation des opérations gouvernementales : Quand le gouvernement sera-t-il à la hauteur? Ces documents définissent les attentes pour la deuxième vague de stratégies de développement durable. Le CEDD s'attend à ce que les ministères intègrent les leçons qu'ils ont apprises en élaborant et en mettant en oeuvre leurs premières stratégies. En vue de la SDD 2000, nous avons ciblé les cinq domaines clés suivants :

- **évaluer notre stratégie initiale** afin de déterminer ce que nous avons accompli, ce qui a changé et ce qui doit être fait différemment;
- **activer l'élaboration de notre système de gestion de l'environnement** afin de soutenir la mise en oeuvre, la supervision, la mesure, le compte rendu et l'examen de notre SDD;
- **renforcer la phase de planification** en établissant des liens évidents entre les répercussions significatives sur le développement durable, les visées et les objectifs afin de minimiser les répercussions défavorables et de renforcer les répercussions favorables;
- **élaborer un cadre de mesure du rendement** afin de superviser et d'évaluer nos progrès par rapport à nos visées et nos objectifs;
- **intensifier le soutien, l'implication et l'engagement des cadres supérieurs** dans la mise en oeuvre et l'entretien de la SDD.

Utiliser la norme ISO 14001 comme composantes de base

Le Guide de l'écogouvernement, le document qui détermine les exigences de la création d'une stratégie de développement durable, affirme qu'une SDD doit comprendre la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'environnement (SGE) basé sur les principes de la norme ISO 14001, tels qu'elle est décrite ci-dessous.

Dans le Rapport au Parlement de 1999, le CEDD affirmait que la norme ISO 14001 serait utilisée comme point de référence pour évaluer l'élaboration du SGE, à l'appui des SDD. Afin de se conformer à l'orientation fournie par le BVG, la GRC a révisé son système de gestion de l'environnement afin de s'assurer qu'il aborde non seulement les principes de la norme ISO 14001, mais aussi les éléments de la norme.

On a accordé beaucoup de soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre de notre SGE. La section suivant résume la façon dont nous avons abordé les cinq principes de la norme ISO 14001.

Politique environnementale - La politique et les sous-politiques environnementales dirigeront la mise en oeuvre et le perfectionnement de notre SGE, et elles refléteront l'engagement des cadres supérieurs envers les visées et les objectifs environnementaux de l'organisation.

Planification - Cette section du SGE consiste en un plan visant à respecter les engagements envers notre politique environnementale. Nous avons identifié nos principales préoccupations environnementales, établi des visées et fixé des objectifs immédiats afin d'améliorer notre rendement sur le plan environnemental.

Afin d'assurer un meilleur rendement sur le plan environnemental, nous avons établi pour les plans d'actions liés à l'environnement un modèle national détaillé conçu afin d'atteindre nos objectifs environnementaux. Chacune de nos quatre régions élabore un plan d'action exposant comment elle atteindra les visées et les objectifs contenus dans le SGE, en se basant sur le modèle national, afin de décrire comment elle atteindra les visées et les objectifs du SGE.

Mise en oeuvre et opération - Nous élaborons le potentiel et les outils nécessaires pour réaliser notre politique environnementale et atteindre nos objectifs environnementaux. Nous travaillons actuellement en vue de :

- définir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs en ce qui concerne le SGE;
- évaluer la formation, la sensibilisation et la compétence des employés;
- établir et entretenir des procédures de communication en ce qui concerne le SGE et la SDD;
- documenter les éléments essentiels du SGE;
- établir et entretenir des procédures de contrôle des documents;
- établir des contrôles opérationnels pour les activités qui ont ou peuvent avoir une incidence significative sur l'environnement, grâce à des procédures documentées.

Supervision et mesures correctives - La GRC a établi des procédures afin de superviser et de mesurer le rendement par comparaison à ses visées et ses objectifs environnementaux. Nous nous sommes engagés à examiner régulièrement notre SGE à l'interne, à prendre des mesures correctives au besoin et à conserver des dossiers appropriés à la nature et à la portée de notre SGE.

Examen de la gestion du SGE - Le personnel responsable du SGE rapportera régulièrement les résultats de notre programme de vérification interne aux cadres supérieurs et fera des recommandations en vue de renforcer et d'améliorer le SGE. On gardera un dossier de toutes les recommandations et des mesures qui auront été prises.

Intégrer la SDD à l'orientation Stratégique

Avec la nomination récente d'un sous-commissaire à l'orientation stratégique en vue de renforcer notre pouvoir stratégique et nos partenariats avec le gouvernement, nous avons l'occasion d'élargir notre intégration du développement durable. Nous avons une occasion d'étudier les

moyens d'intégrer le développement durable, et les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qu'il vise, à notre orientation stratégique.

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002,* la GRC s'est engagée à élaborer des stratégies afin d'aborder les relations durables des répercussions socio-économiques de nos opérations, en plus des questions environnementales. Afin de respecter son mandat et son énoncé de mission - *contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités dans l'ensemble du Canada* - il est logique que la GRC prenne en considération les répercussions socio-économiques de ses opérations. La réalisation de cet objectif soutient non seulement les engagements du gouvernement fédéral envers la sécurité publique, mais aussi ses priorités en matière de politique sociale qui y sont liées, contribuant ainsi à la cohésion sociale du Canada.

En ce qui concerne l'environnement, nous nous sommes engagés à étudier comment les cinq secteurs d'activité de la GRC peuvent jouer un rôle continu dans l'évaluation et dans la réduction des répercussions sur l'environnement. Cela veut dire entre autres que le programme environnemental national se verra accorder un profil plus influent et une plus grande importance à l'intérieur de chaque secteur d'activité, et que notre orientation stratégique reflétera notre préoccupation et notre souci pour l'environnement.

Profil de la GRC

La GRC est un corps policier fédéral, provincial et municipal comprenant environ 20 000 employés, et un organisme du ministère du Solliciteur général du Canada. Son mandat consiste à appliquer les lois, à prévenir la criminalité, à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité et de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités partout au Canada. Nous offrons des services nationaux de police complets à tous les Canadiens et Canadiennes et des services de police contractuelle à trois territoires, huit provinces (à l'exception de l'Ontario et du Québec), environ 198 municipalités et, en vertu de 172 ententes individuelles, à 192 collectivités des Premières nations.

Structure organisationnelle

La GRC est organisée suivant une division en quatre régions géographiques qui sont subdivisées en 14 divisions, chacune ayant un commandant divisionnaire. De plus, il y a un commandant divisionnaire à la Division Dépôt et 15 directeurs de programme à la Direction générale (**voir Schéma 1**) à Ottawa. Les divisions sont partagées en bureaux de district et en détachements qui sont les postes de police locaux à partir desquels sont fournis les services de police axés sur la

collectivité. La GRC garde aussi des installations de formation à Régina et à Ottawa.

Schéma 1 : Structure de la GRC

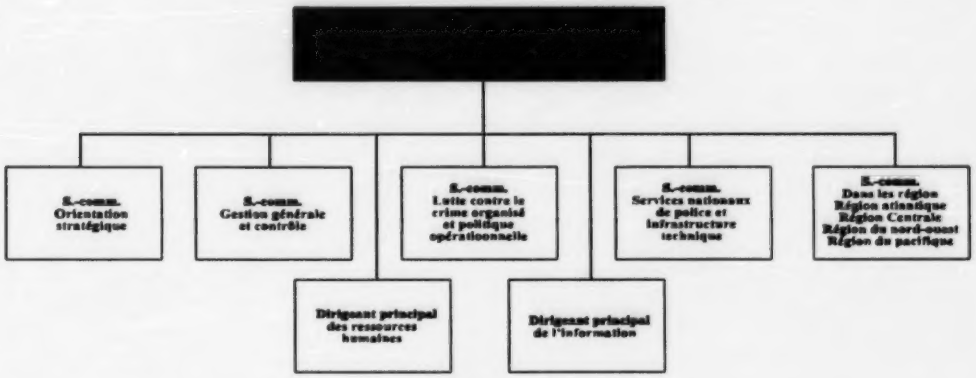

Services de police fédérale - La GRC est divisée en cinq secteurs d'activité : les Services de police fédérale, les Services de police contractuelle, les Services nationaux de police, les Services de maintien de la paix et les Services internes. Les Services de police fédérale offrent des services de police, d'application de la loi, d'enquête et de protection au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens dans toutes les provinces et tous les territoires. Neuf secteurs de service ou programmes relèvent de ce secteur d'activité. Ces services comprennent l'application de la loi liée aux douanes et à l'accise, aux drogues, à l'immigration, aux produits de la criminalité, au crime économique, aux renseignements criminels, ainsi que les liaisons internationales, les programmes de protection, les services de soutien et les opérations techniques.

Les services de police contractuelle - Les Services de police contractuelle sont offerts selon une formule de partage des coûts aux trois territoires et à toutes les provinces (à l'exception de l'Ontario et du Québec) en vertu d'ententes d'une durée de vingt ans entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Ces services suivent le modèle de la police communautaire et englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, le contrôle de la circulation, l'application du Code criminel et des services d'urgence.

Les services nationaux de police - Les Services nationaux de police offrent des services de soutien opérationnel essentiels au système canadien de justice pénale, ainsi qu'à des organismes sélectionnés internationaux d'application de la loi. Ses secteurs de service englobent le Collège canadien de police, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le Service des laboratoires judiciaires et les Services d'information et d'identité judiciaire. Leurs services comprennent la formation supérieure, les renseignements criminels, des dossiers informatisés d'antécédents judiciaires, une base de données d'empreintes digitales, des analyses judiciaires, l'analyse des crimes de violence, et des dossiers sur les armes à feu.

Les services de maintien de la paix - Les Services de maintien de la paix offrent de l'aide à la police, de la formation et des services internationaux de police connexes à un certain nombre de pays aux prise avec des conflits internes. Ces services sont offerts au nom du gouvernement canadien et conformément à la politique étrangère du Canada, habituellement en vertu d'un mandat des Nations Unies.

Les services internes - Les Services internes soutiennent la gestion de la GRC par le biais de ses deux secteur de service, la Gestion des Ressources humaines (RH) et la Gestion générale. La Gestion générale s'occupe d'un grand nombre de questions opérationnelles liées à la SDD, dont les biens immobiliers, le parc de véhicules, et l'approvisionnement. De plus, ils secondent le travail des gestionnaires consistant à établir des liens entre les priorités stratégiques de l'organisation et les priorités et initiatives gouvernementales plus larges. Jusqu'ici, la Gestion générale a été la ressource principale au sein de la GRC à s'occuper de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la SDD. La structure de rapport de la SDD est décrite dans le **Schéma 2**.

Schéma 2 : Structure de rapport de la SDD

Gérer la SDD alors que notre mandat évolue

De décembre 1997 à décembre 2000, notre mandat n'a pas suffisamment changé pour influencer l'orientation d'ensemble de la SDD. Néanmoins, si l'on en juge d'après l'expérience des autres services, il est important d'être proactifs lorsque nous évaluons la nature en évolution de notre travail et ses répercussions possibles sur la SDD. L'évaluation environnementale stratégique est un outil qui est de plus en plus utilisé pour évaluer les répercussions possibles. Elle deviendra un moyen important de superviser les futurs changements de notre mandat.

Évaluer le travail qui a été réalisé - Fidèle à la démarche prônant l'amélioration continue, la GRC a élaboré un cadre d'évaluation de la SDD afin d'évaluer régulièrement le rendement de la SDD par rapport à la *Loi sur le vérificateur général* et aux conseils ultérieurs du CEDD. Les résultats et les recommandations de chaque évaluation donnent une orientation permettant d'améliorer constamment la SDD.

Le tableau suivant résume les principaux résultats de l'évaluation de notre dernière SDD.

Tableau 1 : Sommaire de l'évaluation de la SDD

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Les progrès de la démarche des domaines environnementaux ont été gênés par un manque de ressources. En particulier, le poste de coordonnateur divisionnaire n'a pas été comblé dans toutes les régions.	Il est essentiel qu'un membre du personnel s'occupe des objectifs environnementaux immédiats dans chaque région.	• Les quatre postes de coordonnateur régional seront bientôt comblés. • Les ressources existantes sont utilisées d'une façon plus efficace.
La mesure du rendement effectuée était limitée et ne fournissait pas l'information nécessaire afin d'améliorer les programmes.	Afin d'atteindre les objectifs environnementaux, il faut fixer des objectifs immédiats. Chaque visées doit se voir assigner des ressources, des responsabilités, être assortie de délais précis et être mesurable.	• On a élaboré de meilleures visées pour la SDD 2000. • Les plans d'action environnementaux sont fixés pour tous les objectifs et leurs visées connexes. • Un cadre de mesure du rendement est en place.
Au cours de la première étude des questions, certaines questions importants n'ont pas été abordées.	La procédure d'étude des questions doit comprendre des étapes permettant d'identifier les questions et d'en déterminer la signification.	• Une procédure d'étude des questions a été établie conformément au cadre du SGE. • Au cours de l'atelier de juin sur la SDD, toutes les questions ont été définies exhaustivement et des solutions à court et à long terme ont été proposées.

Résultats	Leçon apprise	Mesures correctives afin de s'améliorer constamment
Les fonctions administratives de la GRC on été réorganisées. La première SDD englobait des plans d'action de chaque division.	La réduction du nombre d'unités de rapport, de 15 division à 4 régions, va probablement avoir des répercussions favorables sur la mise en oeuvre du SGE et, par la suite, sur la SDD	• Le nombre de plans d'action nécessaire a aussi changé.
Aucun budget n'a été consacré à la mise en oeuvre de la SDD à la Direction des services de gestion et les régions.	Il faut que les cadres supérieurs s'engagent à consacrer un budget à la mise en oeuvre de la SDD et du SGE.	• Il faut que la GRC consacre des ressources financières afin de satisfaire aux exigences de la SDD (c'est-à-dire un système de rapport de la SDD)

Réalisations depuis 1997

Après avoir élaboré la première SDD, en 1997, nous nous sommes concentrés sur trois initiatives;

- sensibiliser les employés au développement durable;
- élaborer des plans d'actions environnementaux et des objectifs immédiats précis en vue d'atteindre les objectifs;
- mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) qui a été révisé afin d'être compatible à la norme ISO 14001 pour le SGE.

Cela permettra une meilleure démarche de planification, de supervision, de mesure, de rapport, de révision et de perfectionnement des buts, des objectifs et des visées du développement durable. Le **Tableau 2** énumère nos dernières réalisations liées à la SDD.

Tableau 2 : Calendrier des réalisations de la GRC liées à la SDD

Année	Réalisations
1er avril 1997 - 31 mars 1998	• Élaboration et approbation de la politique environnementale par les cadres supérieurs. • Élaboration de la SDD qui est déposée à la Chambre des communes en décembre 1997.
1er avril 1998 - 31 mars 1999	• Élaboration du cadre du SGE basé sur les normes ISO 14001 pour les systèmes de gestion de l'environnement.

Année	Réalisations
1er avril 1999 - 31 mars 2000	• Poste de coordonnateur des questions environnementales comblés dans les régions du Pacifique et du Nord-ouest. • Examen et révision de la politique environnementale. • Élaboration du cadre d'évaluation de la SDD. • Évaluation de la SDD mise à la disposition du personnel - mars 2000. • Identification et élaboration des indicateurs de mesure du rendement.
1er avril 2000 - 31 mars 2001	• Examen et mise à jour de l'étude des questions. • Définitions des visées et des objectifs immédiats. • Plan d'actions environnementaux effectués pour chaque objectif. • Établissement et mise en oeuvre du cadre d'évaluation du rendement. • Mise au point et application des mesures correctives basées sur l'évaluation des résultats et des recommandations liés à la SDD, mars 2000. • Atelier sur la SDD 2000 tenu à Ottawa.

Étude des questions par la GRC

L'étude des questions par la GRC englobe toutes les questions liées au développement durable qui ont été identifiées lors du processus de consultation interne, et elle clarifie leur statut dans la SDD. Nous abordons questions importantes dans cette SDD; les questions à long terme seront évaluées ultérieurement et les mesures qui vont au-delà de 2003 sont comprises dans nos plans d'action. L'importance accordées aux questions liées à la SDD prend en considération les points suivants :

- le risque pour l'environnement, la santé et la sécurité des employés et de la collectivité dans son ensemble;
- la capacité de la GRC et de l'ensemble du gouvernement fédéral à agir efficacement et à intégrer le développement durable à des situation précises;
- les ressources disponibles à la GRC afin de mettre en oeuvre des solutions.

Questions importantes liées à la SDD

Toutes les questions liées à l'environnement et au développement durable sont évaluées exhaustivement afin de déterminer leur portée et de trouver une solution pour chacune des questions. La mention «importante» n'indique pas que d'autres questions ne sont pas importantes; il s'agit plutôt d'une catégorie de questions qui seront gérées au cours des trois prochaines années par le personnel, les ressources et l'infrastructure dont dispose la GRC ou qu'elle a l'intention de mettre en place. Toutes les autres questions ont été désignées comme des

«questions à long terme liées à la SDD», et elle seront gérées ultérieurement à l'horizon de planification de trois ans que reflète la présente SDD.

A) La gestion des déchets

Par suite de nos opérations, nous générons une quantité importante de déchets solides non dangereux. Nous avons les possibilités requises pour réduire la quantité que nous envoyons au dépotoir si nous mettons en oeuvre des techniques de récupération des déchets. Nous pouvons augmenter la récupération des déchets en sensibilisant, en formant et en informant les employés, et en mettant en oeuvre des programmes de récupération des déchets basés sur les 3R : réduire, réutiliser et recycler.

B) La gestion des matières dangereuses

Nous gérons diverses matières dangereuses lorsque nous effectuons nos activités quotidiennes. Cela comprend des matières utilisées pour la gestion des installations (p. ex. des solutions nettoyantes, des solvants, des pesticides), les opérations (p. ex. des produits dérivés du pétrole, divers produits chimiques, des produits biologiques dangereux venant des laboratoires), et de la collecte et de la manipulation des pièces à conviction (p. ex. des drogues, des produits chimiques et des spiritueux de contrebande). La gestion des matières doit être entreprise de la manière la plus efficace, efficiente et durable pour l'environnement que possible, afin de minimiser les risques et la responsabilité.

C) Les lieux contaminés

Afin de nous conformer à la position du gouvernement du Canada, nous définissons une démarche homogène et uniforme de la gestion des lieux contaminés sur les terrains de la GRC. Nous reconnaissons que cela est essentiel à la protection et à la conservation de l'environnement, et au bien-être des membres de la GRC, des employés et de la collectivité.

D) Les marchés et les approvisionnements

Étant donné notre taille et notre représentation géographique, la GRC est un acquéreur important de biens et de services dans un bon nombre de collectivités partout au Canada. En conséquence, nous avons la responsabilité de minimiser les répercussions néfastes sur l'environnement des produits et des services que nous achetons. Cela englobe l'examen de possibilités tel l'achat de papier d'emballage recyclé et de matériel énergétique efficace, et les implications plus larges consistant à intégrer le développement durable à nos pratiques de marchés.

E) La conservation de l'énergie

En vertu de notre taille et du nombre d'immeubles que nous possédons ou louons, nous reconnaissons que nous pouvons réduire le consommation de l'énergie de façon importante par la conservation de l'énergie. De plus, le document *De l'ordre dans la «grande maison fédérale»*, en réponse au protocole de Kyoto, englobe les objectifs immédiats que nous avons l'intention de réaliser. Cela nous oblige à diminuer de façon draconienne les émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles.

F) La gestion du parc de véhicules

La GRC possède le parc de véhicules qui est le deuxième en importance au gouvernement fédéral et nous devons soutenir la *Loi sur les carburants de remplacement* et les politiques du Conseil du Trésor sur les véhicules motorisés aussi longtemps que cela ne nuit pas aux activités opérationnelles. De plus, le document *De l'ordre dans la «grande maison fédérale»*, en réponse au protocole de Kyoto, nous oblige à diminuer de façon importante les émissions de gaz à effet de serre provenant de nos véhicules. Nous avons déjà pris des mesures à cet égard et nos politiques internes de gestion du parc de véhicules insistent sur les moyens par lesquels les véhicules peuvent réduire leurs répercussions sur l'environnement sans compromettre l'efficacité opérationnelle. Nous abordons aussi les répercussions des aéronefs et des navires.

G) La conception écologique des immeubles

Le document *De l'ordre dans la «grande maison fédérale»*, en réponse au protocole de Kyoto, comprend des références aux émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles. Comme nous avons la garde de la majorité de nos immeubles, nous avons l'occasion de promouvoir des pratiques de conception des immeubles qui se préoccupent de l'environnement et réduisent les besoins énergétiques. En considérant la conception écologique des immeubles comme une question, nous pouvons assurer que des pratiques de conception écologique sont intégrées au processus de conception, de spécification et de décision pour toutes les phases des projets immobiliers importants.

H) La conservation de l'eau et la gestion qualitative des eaux

Nous avons les possibilités requises pour réduire de façon draconienne la consommation d'eau dans nos installations en mettant en oeuvre des techniques de conservation de l'eau. Nous pouvons augmenter la conservation de l'eau dans nos installations en conscientisant les employés et en modifiant les dispositifs de conservation de l'eau. Nous jouons aussi un rôle important dans la conservation de la qualité de l'eau dans nos immeubles, nos installations, et aux environs de l'endroit où ils sont situés.

I) La formation, la sensibilisation et les communications

Nous reconnaissons que la sensibilisation des employés à la façon de prévenir et de minimiser les répercussions importantes de leur travail sur l'environnement constitue une part essentielle de notre SDD. Nous élaborons des stratégies en vue d'atteindre tous les employés, à tous les paliers. De même, nous avons le sentiment que les communications sont indispensables pour assurer que les employés, les entrepreneurs et le grand public sont sensibilisés aux questions, aux préoccupations et aux réalisations environnementales de la GRC.

Questions à long terme liées à la SDD

Les questions à long terme liées à la SDD reflètent les défis plus grands auxquels la GRC est confrontée dans la mise en oeuvre globale du développement durable à l'intérieur de l'organisation. Dans certains cas, cela veut dire étudier l'application à long terme des initiatives dont les horizons de planification et de rapport vont au-delà de la perspective de trois ans de la présente SDD. Actuellement, deux questions seulement nécessitent des objectifs immédiats à long terme : notre stratégie afin de satisfaire les exigences du document *De l'ordre dans la «grande maison fédérale»* pour les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2010, et notre stratégie pour les lieux contaminés qui va jusqu'en 2006.

Facteurs sociaux identifiés en vertu de l'étude des questions

Nous reconnaissons que le développement durable englobe aussi des facteurs socio-économiques. Par tradition, la GRC intègre depuis longtemps les considérations sociales à sa façon de diriger ses opérations, et cela est illustré par les programmes énumérés ci-dessous. Notre défi au cours des trois prochaines années consiste à déterminer comment nous pouvons intégrer les considérations socio-économiques aux SDD successives.

Les approvisionnements autochtones

Nous avons une incidence économique sur les collectivités autochtones où nous opérons. Nous achetons des biens et des services, et des maisons. Nous soutenons les entreprises et les collectivités autochtones par nos dollars d'achat par le biais de notre participation au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.

Les services de police autochtones

Les services de police autochtones consistent en une stratégie qui se traduit par le lancement, l'élaboration et l'évaluation de services de police pratiques et de nature sensible à la culture, qui sont acceptables pour les Autochtones. Grâce à ce programme, nous promouvons et encourageons le recrutement des Autochtones dans la GRC. Nous sommes aussi activement impliqués dans l'élaboration et le parrainage de programmes proactifs et préventifs particuliers aux collectivités autochtones.

Les services de police communautaires

Les services de police communautaires ont débuté en 1990 et ils s'appuient sur les principes suivants :

- l'utilisation de principes de gestions modernes qui favoriseront le changement;
- la prestation des services de police les plus efficaces qui résoudront les problèmes communautaires;
- la consultation de la collectivité;
- l'utilisation de la technologie la plus récente.

Ces principes ont changé la structure et la culture du détachement, établi des techniques de résolutions de problèmes avec la collectivité, les partenaires et le processus de travail en réseau. Nous recherchons et recueillons certaines des «meilleures pratiques» des initiatives de la police communautaire au niveau concret des services et de l'administration afin d'assurer le perfectionnement continu de la qualité de nos services.

Facteurs externes qui influencent la SDD

Il y a de nombreux facteurs externes qui influencent la GRC et l'élaboration de la SDD. Notre objectifs est d'anticiper les répercussions possibles de ces facteurs externes et d'élaborer une réponse proactive à ces facteurs, peut-être par le biais d'une évaluation stratégique de l'environnement.

Les engagements du gouvernement

Le gouvernement fédéral prend beaucoup d'engagements qui touchent au type de travail de la GRC et à l'endroit où il est effectué. Entre autres, l'arrêt de 1999 de la Cour Suprême sur les droits de pêches ancestraux; l'application des règlements régissant les armes à feu; les engagements à fournir une aide policière aux opérations de maintien de la paix afin d'accueillir des réunions internationales comme celle de l'Organisation des États américains (OEA) qui a eu lieu à Windsor en 2000.

Les traités environnementaux internationaux

Comme le Canada participe à des initiatives internationales en vue d'élaborer des solutions mondiales destinées à réduire les répercussions sur l'environnement, les objectifs immédiats fixés dans ces traités peuvent avoir des répercussions importantes sur les ministères du gouvernement. Dans le cas du protocole de Kyoto de 1997 en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file, et nous nous engagerons à réduire les émissions conformément à ce protocole.

Les changement législatifs

L'arrêt Stinchcombe, qui exige la divulgation de la preuve avant le procès, peut obliger à garder la preuve plus longtemps, alors que la législation qui donne les pouvoirs de l'agent de paix aux agents des douanes dans les ports douaniers peut augmenter le nombre d'enquêtes de suivi pour la GRC, de même que la nécessité de stocker les preuves.

Les données démographiques en transformation et les nouvelles valeurs sociales

Une société vieillissante voit augmenter le nombre des personnes vulnérables dont les craintes face à la criminalité peuvent avoir des répercussions sur la demande d'intervention policières. De plus, les attentes du public face au rôle de la police visent les efforts de prévention et de réduction des crimes de violence, de la violence familiale, de la violence faite aux femmes, du crime passionnel et de la délinquance juvénile.

L'évolution de la criminalité

Comme la criminalité est en évolution, le défi consistant à stocker des types de preuve uniques et dangereux devient plus grand. Il y a par exemple le démantèlement des opérations de fabrication illégale de drogues, le stockage de l'alcool et du tabac de contrebande, le transport et le déplacement de substances interdites, comme les chlorofluorocarbones (CFC). Un autre domaine à considérer est celui de l'enlèvement des déchets dangereux illégaux qui est devenu le deuxième champ d'activité en importance pour le crime organisé.

La technologie

Les réseaux criminels de plus en plus complexes nécessitent une technologie et un matériel novateurs afin d'y répondre. Cela peut entrer en conflit avec les objectifs environnementaux.

Consultations

L'une des étapes essentielles dans l'élaboration de la SDD 2000 était la consultation interne de nos secteurs d'activité. Les consultations ont aidé à identifier les questions liées au développement durable, à discuter de la meilleure démarche à prendre pour élaborer la SDD, à mettre au point les objectifs et les objectifs immédiats du SGE et à sensibiliser le personnel de la GRC à la SDD.

Les consultations internes

En vue de la SDD, un très grand nombre d'employés de la GRC ont été consultés. Des représentants de tous les secteurs d'activité et du personnel de la Gestion générale de chaque région ont participé aux consultations. Ce premier ensemble de consultations comprenait un questionnaire élaboré à remplir afin d'identifier les questions liées au développement durable, et un atelier qui a eu lieu à la Direction générale de la GRC à Ottawa, du 19 au 22 juin 2000.

Au cours de cet atelier, les participants ont examiné et révisé la première étude des questions et ils ont élaboré la feuille de travail d'un plan d'action environnemental (PAE) pour chacun des objectifs. Les participants ont également examiné chacune des feuilles de travail du PAE et les objectifs et les objectifs immédiats nationaux nécessaires pour parvenir au développement durable et pour minimiser les répercussions de nos opérations, de nos programmes et de nos politiques sur l'environnement.

La deuxième phase des consultations a eu lieu en septembre 2000. Chaque participant se voyait demander d'examiner la SDD préliminaire et de fournir des commentaires et des intrants. Le personnel de la Gestion générale dans les régions a examiné les objectifs et les visées, et il définit ses propres plans d'action et des budgets pour les trois prochaines années. Le personnel des secteurs d'activité et de service a examiné les engagements et affirmé son désir de participer au processus de la SDD au cours des trois prochaines années.

Les consultations externe

Nous ne nous sommes pas lancés dans des consultations externes. Nous envisageons de lancer de futures consultations externes sur le rendement de notre SDD passée et actuelle quand nous aurons le sentiment que nous pouvons obtenir diverses réactions et des possibilités d'influencer le financement actuel, conjointement avec les autres services gouvernementaux, tout en limitant le plus possible les coûts qui y sont associés. Cette démarche ira aussi dans le sens de notre orientation stratégique plus large visant à intégrer le développement durable à nos activités dans les cinq secteurs d'activité, étant donné que nous aurons beaucoup plus d'occasions d'utiliser les consultations actuelles et prévues de nos collectivités visant à discuter de la SDD.

Les consultations à venir

En raison du fait que les opérations de la GRC peuvent influencer les répercussions socio-économiques, et compte tenu de l'ensemble de la philosophie liée au développement durable, la GRC envisage de tenir un atelier de consultation interne avec ses représentants des secteurs d'activité des régions et de la Direction générale afin d'investiguer et de favoriser l'application possible de ces aspects de la SDD.

Visées et objectifs immédiats

Les visées et les objectifs immédiats donnent une direction d'ensemble aux progrès visant les opérations durables, ainsi qu'un moyen de mesurer ces progrès. Les visées sont des énoncés généraux des intentions qui définissent notre plan afin de gérer les opérations d'une manière durable. Les objectifs sont des énoncés réalistes, mesurables et assortis de délais précis des mesures qui nous aideront à réaliser ces visées.

Méthodologie pour fixer des visées et des objectifs

Afin d'assurer l'homogénéité entre la SDD 1997 et le présent document, une décision a été rendue au milieu de 1999 en vue d'élaborer un cadre du SGE basé sur les visées de 1997. Cette décision a favorisé l'élaboration d'un SGE basé sur la norme ISO et a lancé la discussion sur les visées et les objectifs.

Conformément à la procédure interne d'élaboration des visées et des objectifs, nous avons élaboré un processus d'information afin que des réactions soient apportées face aux visées, aux objectifs et aux plans d'action. Un questionnaire a été expédié à chaque secteur d'activité et à chaque région. Les visées et les objectifs ont été discutés et une liste préliminaire des visées et

des objectifs a été créée lors de l'atelier de la GRC sur la SDD du 19 au 22 juin 2000 (**voir consultations**). Ces visées et ces objectifs ont ensuite été révisés par tous les participants dans le cadre de la deuxième série de consultations internes sur la SDD.

Visées et objectifs de la SDD 2000

Un ensemble de neuf visées et d'objectifs correspondants a été élaboré. Ils sont énumérés dans le **Tableau 3**. Des représentants de chaque secteur d'activité et de chaque région ont révisé ces visées et ces objectifs, lesquels ont ensuite été intégrés au système de gestion de l'environnement et au cadre de gestion du rendement.

Tableau 3 : Visées et objectifs de la GRC

#	Visée	Indicateurs	Unité de mesure	Objectifs
A	**Gestion des déchets solides** Afin de promouvoir les 3R (réduire, réutiliser, recycler) et de mettre en oeuvre des programmes de recyclage dans les installations de la GRC	**A1.** Total des déchets produits par occupant. **A2.** Total des déchets envoyés au dépotoir ou à l'incinération	(kg/occupant) (Kg/occupant)	**A1.** Avoir réduit de 10 p. 100 la quantité par personne de 1988, qui était de 190 kg par occupant, et ce au 31mars 2003. **A2.** Avoir réduit de 50 p. 100 la quantité par personne de 1988, qui était de 190 kg par occupant, et ce au 31 mars 2003.
B	**Gestion des matières dangereuses** Afin de manipuler, d'entreposer, de transporter et de disposer des matières et déchets dangereux et des substances et déchets toxiques en toute sécurité.	**B1.** Nombre d'irrégularités dans l'applicaiton des règlements ou des lignes directrices concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone, l'amiante, les BPC et le plomb	(♯)	**B1.** Zéro
C	**Lieux contaminés** Afin de gérer les lieux contaminés conformément à la législation, aux ligne directrices et au règlement fédéraux, provinciaux et territoriaux applicables.	**C1.** Nombre et pourcentage des propriétés où il y a des zones de contamination inconnue (lieux de Classse I). **C2.** Nombre et pourcentage des propriétés où il y a des lieux contaminés (lieux de Classe 1, 2, 3). **C3.** Nombre et pourcentage des réservoirs d'entrepôt conformes.	(♯ et %) (♯ et %) (♯ et %)	**C1.** Zéro en décembre 2005) **C2.** Baisse **C3.** 100 p. 100

GRC Stratégie du développement durable (SDD 2000)

#	Visée	Indicateur	Unité de mesure	Objectifs
D	**Approvisionnements et marchés** Afin d'augmenter les achats de produits écologiques à la GRC.	**D1.** Valeur en dollars et pourcentage du matériel de bureau qui est considéré comme efficace sur le plan énergétique. **D2.** Valeur en dollars et pourcentage des munitions écologiques achetées, à utiliser pour les qualifications annuelles et la formation du Dépôt, ce qui est recommandé sur le plan environnemental. **D3.** Valeur en dollars et pourcentage du papier acheté dont le contenu recyclé représente au moins 2 p. 100 **D4.** Nombre d'articles du secteur dont les marchés englobent des critères écologiques.	($ et %) ($ et %) ($ et %) (♯)	**D1.** Hausse **D2.** 100 p. 100 au 31 mars 2003 **D3.** Hausse **D4.** Hausse
E	**Conservation de l'énergie** Afin d'améliorer l'efficacité de l'énergie dans les installations de la GRC	**E1.** Consommation totale d'énergie **E2.** Total des émissions de gaz à effet de serre	(GJ) (Équiv. en CO^2)	**E1.** Avoir réduit de 10 p. 100 au 31 mars 2003 **E2.** Baisse
F	**Gestion du parc de véhicules** Afin de réduire les répercussions environnementales des véhicules, des aéronefs et des gros navires	**F1.** Consommation de carburant moyenne des véhicules. **F2.** Total des émissions de gaz à effet de serre	(L/100 km) (Équiv. en CO^2)	**F1.** Baisse **F2.** Avoir réduit de 12 p. 100 en 2010-2011 en se basant sur le niveau de 1998-1999
G	**Conception écologique des immeubles** Afin de minimiser les conséquences environnementales de la planification, de la conception, de la construction, de la démolition et de la rénovation des projets immobiliers de la GRC	**G1.** Pourcentage de récupération des déchets provenant de la construction, de la rénovation et de la démolition.	(%)	**G1.** Hausse

GRC Stratégie du développement durable (SDD 2000)

#	Visée	Indicateur	Unité de mesure	Objectifs
H	**Conservation de l'eau et gestion qualitative des eaux** Afin de réduire la consommation d'eau et d'assurer la qualité de l'eau dans les installations que possède la GRC	**H1.** Consommation d'eau totale	(m^3)	**H1.** Avoir réduit de 10 p. 100 au 31 mars 2003 en se basant sur les chiffres de 2000
I	**Formation, sensibilisation et communication** Afin d'assurer la communication efficace des activités environnementales de la GRC aux employés à l'interne et au grand public, aux clients et aux intervenants, comme les fournisseurs et les entrepreneurs à l'externe. Afin de donner aux employés la formation nécessaire de façon à ce qu'ils soient conscients de leurs responsabilités en ce qui concerne la SDD et le SGE de la GRC.	**I1.** Nombre et pourcentage des cadres supérieurs qui ont reçu une formation écologique **I2.** Nombre et pourcentage des employés qui ont reçu une formation de sensibilisation à la SDD et au SGE.	(♯ et %) (♯ et %)	**I1.** Hausse **I2.** 25 p. 100 des employés au 31 mars 2002, et 80 p. 100 au 31 mars 2003

Plans d'actions environnementaux

Afin de réaliser les objectifs environnementaux, des modèles de plans d'action ont été élaborés lors de l'atelier de la GRC sur la SDD, du 19 22 juin 2000 (voir Consultations). Chaque région a la responsabilité d'utiliser trois modèles pour élaborer des plans d'action à utiliser pour réaliser les objectifs et les objectifs immédiats énumérés dans le Tableau 3.

Méthodologie pour élaborer des plans d'action environnementaux

En janvier 2000, le personnel de la DG nationale a élaboré des plans d'actions préliminaires pour chacun des objectifs environnementaux proposés. Ces objectifs préliminaires ont été présentés lors de l'atelier sur la SDD où des groupes représentant toutes les régions et tous les secteurs d'activité on élaboré des modèles de plans d'action nationaux. Ces modèles devaient être utilisés

par les régions au cours de l'été et de l'automne 2000 pendant l'élaboration des plans d'action environnementaux régionaux. Chaque plan d'action doit démontrer comment la région envisage de réaliser les visées et les objectifs. Les plans d'action régionaux sont actuellement en cours d'élaboration.

Chaque plan d'action expose les points d'action, les ressources, les responsabilités et les dates d'échéance nécessaires à la réalisation des objectifs. Les coordonnateurs régionaux des questions environnementales ont la responsabilité d'entretenir les plans d'action régionaux et d'en faire des rapports à la Direction générale nationale afin qu'ils fassent partie du suivi national.

Sommaire de la stratégie du plan d'action

Des modèles de plan d'action national ont été élaborés pour chaque visée et chaque objectif de la SDD. L'ensemble de la stratégie visant à réaliser les neufs objectifs est résumé ci-dessous.

La conservation de l'énergie
La stratégie principale permettant de conserver l'énergie consistera d'abord à vérifier tous les immeubles de Catégorie A de la GRC (**voir l'annexe A**), et à améliorer le rendement énergétique lorsque cela est possible. Ces améliorations du rendement énergétique devraient permettre une baisse assez considérable de la consommation d'énergie, mais ces initiatives visant la conservation de l'énergie devront être transmises au personnel par des initiatives de formation et de communication.

La conservation de l'eau et la gestion qualitative des eaux
Afin de réduire la consommation d'eau et de conserver la qualité de l'eau, nous adopterons deux démarches principales. La stratégie visant à réduire la consommation d'eau consistera à vérifier tous les immeubles de Catégorie A de la GRC et à améliorer le rendement de l'eau lorsque cela est possible. Bien que ces améliorations devraient se traduire par une baisse de la consommation d'eau, les initiatives de conservation de l'eau seront également transmises au personnel par des initiatives de formation et de communication. La stratégie visant à conserver la qualité des eaux consistera à analyser régulièrement l'eau et à tester les systèmes septiques qui se trouvent sur les propriétés de la GRC, et à prendre des mesures appropriées basées sur les résultats des analyses.

La gestion des déchets
Notre démarche visant à réduire les déchets solides non dangereux consistera à récupérer en moyenne 50 p. 100 des déchets dans tous les immeubles de Catégorie A à partir de l'estimation de 190 kg par occupant. Cela impliquera d'élaborer des bases de référence de déchets et de prendre des mesures appropriées pour chaque lieu en vue de réduire, de réutiliser et de recycler.

La conception écologique des immeubles
Afin de mettre en oeuvre la conception écologique des immeubles, nous envisageons de suivre plusieurs étapes, dont celles-ci : des améliorations du rendement énergétique et du rendement de l'eau pour tous les grands projets immobiliers; un facilitateur de conception écologique sera affecté aux grands projets immobiliers évalués à 500 000 $ ou plus; et un membre de Santé et sécurité au travail sera invité à faire partie de l'équipe de conception. La norme R-2000 sera appliquée à tous les nouveaux projets résidentiels lorsque cela est possible ou approprié, et un ensemble de produits précis sera récupéré des grands projets immobiliers lorsque le recyclage est disponible.

La gestion des matières dangereuses
La gestion des matières dangereuses est un défi qui concerne l'ensemble du personnel dans toute la GRC, et l'objectif est de continuer à manipuler, à entreposer, à transporter et à disposer de ces matières en toute sécurité. La stratégie visant à réaliser cela consistera à réviser la conformité, à associer des programmes de supervision lorsque cela est possible, et à intégrer des pratiques environnementales sûres aux opérations quotidiennes de l'ensemble des cinq secteurs d'activité.

Les lieux contaminés
La GRC continuera à gérer les lieux contaminés conformément aux exigences établies et de concert avec les autres ministères et organismes fédéraux. La stratégie consiste à adopter une démarche proactive en évaluant toutes les propriétés que possèdent la GRC, cela en utilisant une démarche axée sur le risque afin de déterminer la condition environnementale, de façon à avoir élaboré et mis en oeuvre des options de gestion d'ici 2006. L'acquisition ou la location de nouvelles propriétés sera évaluée avant d'accepter.

La gestion du parc de véhicules
D'ici 2010-2011, nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre d'environ 12 p. 100 à partir des niveaux de 1998-1999, afin d'aider le gouvernement du Canada à satisfaire aux dispositions du protocole de Kyoto. Un large éventail d'options est en cours de révision afin d'élaborer la meilleure stratégie possible en vue de réaliser cet objectif immédiat. En outre, une stratégie visant à entretenir les véhicules d'une manière environnementale sûre est en cours d'élaboration et de mise en oeuvre.

Les marchés et les approvisionnements
Nous avons proposé quatre mesures précises afin d'aborder cet objectif : mise en oeuvre d'une stratégie d'imagerie numérique; spécification d'un matériel informatique efficace sur le plan énergétique; utilisation de munitions écologiques pour des fonctions de formation précises; achat de papier recyclé. De plus, un plan est en place afin d'augmenter le nombre total des marchés comprenant des critères écologiques.

La formation, la sensibilisation et les communications
L'ensemble de la stratégie de formation, de sensibilisation et de communication consiste à assurer que tous les employés comprennent comment ils peuvent aider à mettre en oeuvre la stratégie. Cela se fera à la fois par la sensibilisation et par la formation professionnelle particulière des employés dont les interventions peuvent influencer la conformité environnementale.

CADRE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

La mesure de la performance environnementale est une étape cruciale en vue de minimiser les répercussions sur l'environnement et de maximiser les avantages financiers du développement durable. Afin d'assurer une gestion environnementale efficace et des progrès vers le développement durable, la GRC a établi un cadre d'évaluation de la performance environnemental contenant les cinq éléments principaux qui suivent.

- **Les indicateurs du rendement environnemental**

  Les indicateurs de niveau stratégique constituent la base principale à partir de laquelle mesurer la performance environnementale. En plus des indicateurs de niveau stratégique décrits ici, les plans d'action environnementaux régionaux englobent des indicateurs de performance et des objectifs afin d'évaluer les progrès de ces mesures par rapport aux étapes critiques. Nous reconnaissons notre rôle dans la contribution aux rapports sur la performance environnementale à l'échelle gouvernementale. Chaque fois que cela était possible, nous avons utilisé les indicateurs de performance habituels tirés du document «*Mesures de la performance environnementale des opérations gouvernementales - document d'orientation, Version 1.0*».

- **Le système de collecte de l'information**

  La GRC élabore un système de repérage des données pour gérer l'information sur l'environnement. Ce système de données exposera la méthodologie, la fréquence et les responsabilités liées à la collecte de données. Il comprendra aussi les responsabilités liées aux rapports sur les résultats ainsi que les étapes critiques et les objectifs immédiats de la collecte et des rapports sur les indicateurs.

  Dans chaque division des personnes désignées recueilleront l'information sur les indicateurs et la transmettront à leur coordonnateur régional des questions environnementales qui, à son tour, la présentera à la Direction générale. La DG compilera ensuite les données recueillies et effectuera les calculs nécessaires à la production d'un rapport national.

Chacun des plans d'action environnementaux détaillés contiendra des détails sur les mesures précises, les objectifs immédiats et les étapes critiques, sur les responsabilités liées à la collecte de données et aux rapports sur ces indicateurs.

- **Le système de compte rendu**

Notre rapport annuel sur la performance environnementale documentera les résultats en rapportant les indicateurs par rapport aux objectifs (y compris les progrès par rapport aux étapes critiques et les résultats par rapport aux objectifs).

- **Les mesures correctives**

Afin d'assurer que la GRC continue à intégrer le développement durable à ses politiques et à ses opérations, il faut prendre en considération les trois éléments suivants :

- **Identification de la non-conformité** - cela est évalué par le biais d'un examen périodique des objectifs et des étapes critiques dans les plans d'action environnementaux détaillés de l'organisme.
- **Examen de la gestion** - dans le cadre d'un examen annuel, nous pouvons identifier les insuffisances et planifier des mesures correctives afin de corriger la situation.
- **Mesures correctives** - les mesures correctives conduisent à de meilleurs résultats et à la réalisation des objectifs immédiats.

Des procédures de vérification internes seront déterminées afin d'assurer que toutes les opérations qui ont des répercussions sur le développement durable et sur l'environnement sont effectuées conformément à la politique et aux procédures. Ces procédures identifient toute non-conformité à la législation, aux règlements et aux politiques et procédures internes en matière de développement durable et de gestion de l'environnement. Ces procédures créent un système de repérage de la non-conformité et permet d'assurer que toutes les mesures nécessaires à la correction de la non-conformité sont prises. Toute non-conformité à la législation et aux règlements fédéraux, provinciaux ou territoriaux sera présentée dans un rapport lors de chaque examen de la gestion de la SDD.

- **Examen de perfectionnement**

Le cadre d'évaluation de la SDD est utilisé pour évaluer régulièrement la SDD afin d'assurer qu'elle est mise en oeuvre et entretenue conformément aux attentes du CEDD et des cadres de la GRC. Les résultats et les recommandations de l'évaluation orienteront le perfectionnement continu de la SDD, y compris le cadre d'évaluation de la performance environnementale. Conformément aux normes ISO 14001, l'examen et l'évaluation annuels des cadres supérieurs constituera une part essentielle de la stratégie de développement durable.

Annexe "A"

Immeubles de catégorie A de la GRC

Nom de l'immeuble	Adresse	Division	Région
Quartier général	100 chemin East White Hills St-Jean (Terre-Neuve)	B	Atlantique
Sous-division du Labrador	Happy Valley/Goose Bay Labrador (Terre-Neuve) A0P 1S0	B	Atlantique
District de Corner Brook	76, avenue Bernard Corner Brook (Terre-Neuve) A2H 6Y5	B	Atlantique
Quartier général	3139, rue Oxford Halifax (Nouveile-Écosse) B3H 4J1	H	Atlantique
Détachement de sous-division de Sydney	Rue Alexandra Sydney (Nouvelle-Écosse) B1S 2C0	H	Atlantique
Laboratoire	3151, rue Oxford Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4J1	H	Atlantique
Quartier général / hangar	1445, rue Regent Frédéricton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z8	J	Atlantique
Quartier général	450, avenue Université, C.P. 1360 Charlottetown (Ile-du-Prince-Edouard) C1A 7N1	L	Atlantique
Immeuble L.H. Nicholson (comprend les terrains, les immeubles temporaires 1 et 2 et le poste de garde)	1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario)	A	Centrale
Immeuble de SNP Nouveau laboratoire judiciaire	1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario)	A	Centrale
Immeuble de SNP Pavillon de l'identité	1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario)	A	Centrale
Immeuble des SNP Pavillon du laboratoire (ancien)	1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario)	A	Centrale
Campus du CCP	1, chemin Sandridge Ottawa (Ontario) K1K 3W8	A	Centrale
Campus des IOTMP	1426, boul. St-Joseph Orléans (Ontario) K1A 0R2	A	Centrale
Sous-division	925, route de l'aéroport interne Sainte-Foy (Québec)	C	Centrale
Quartier général	4225, boul. Dorchester Westmount (Québec) H3Z 1V5	C	Centrale
Quartier général de la division, Winnipeg	1091, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 2L6	D	Nord-ouest

Nom de l'immeuble	Adresse	Division	Région
Sous-division	Lot 100, Chemin 12 North Steinbeck (Manitoba) R0A 2A0	D	Nord-ouest
Laboratoire	621, chemin Academy Winnipeg (Manitoba) R3M 0E2	D	Nord-ouest
Laboratoire	6101, avenue Dewdney Régina ouest (Saskatchewan) S4T 1E1	F	Nord-ouest
Quartier général	6106, avenue Dewdney Régina ouest (Saskatchewan)	F	Nord-ouest
Sous-division	Drayton Valley Alberta (Manitoba)	K	Nord-ouest
Sous-division	Red Deer Alberta	K	Nord-ouest
Sous-division	St-Paul Alberta	K	Nord-ouest
Quartier général (nouvel immeuble)	11140-109e Rue Edmonton (Alberta) T5G 2T4	K	Nord-ouest
Champ de tir/Dépôt	C.P. 6500 Régina (Saskatchewan)	T	Nord-ouest
Quartier général	5010-49e Rue Yellowknife (Territoire du nord-ouest) X1A 2R3	G	Pacifique
Section de la protection des PDM	4951, rue Heather Vancouver (Colombie Britannique) V5Z 4J9	E	Pacifique
Laboratoire judiciaire de Vancouver	5201, rue Heather Vancouver (Colombie Britannique) V5Z 4J9	E	Pacifique
Quartier général de la division	5355, rue Heather Vancouver (Colombie Britannique) V5Z 4J9	E	Pacifique
Sous-division	2881, rue Nanaimo Victoria (Colombie Britannique) V8T 4Z8	E	Pacifique
Bureau de l'administration, quartier général	657-37e, avenue Ouest Vancouver (Colombie Britannique)	E	Pacifique

Annexe "B"

PARTICIPANTS À L'ATELIER DE TRAVAIL SUR LA SDD 2001		
Brian Seaby, Directeur général Gestion générale des biens	Alfred Dupuis, Directeur général Contrats et approvisionnement	Marc Beaudoin, Directeur Gestion de l'environnement et des normes techniques
Mel Avery Gestionnaire national Stratégie du développement durable	Garry Lynott Services environnementaux	Lyn Parent Services environnementaux
Albert Potvin Gestionnaire technique Services environnementaux	Mike Gaudet Quartier général, Communications	Barry Miller Région du pacifique
Gerry McGuire Quartier général PCCA	Brad Spencer Région du pacifique	Joe Olver Quartier général Services fédéraux
Murray Junek Région du nord-ouest	Julie Furlotte Région du centre	Nancy Muise Région de l'atlantique
Micheline Thompson Région du centre	André Sicotte Quartier général Contrat	Norm Gould Région du centre
Karen Fletcher Région du nord-ouest	Annette Reichert Région du centre	Mike Connolly Quartier général Approvisionnement
Ruth Rancy Quartier général Santé, sécurité	Roger Laroche Quartier général Approvisionnement	Lynn Findlay Laboratoires
Stewart MacDonald Quartier général	Joanne Rigon Quartier général Vérification interne	Rhonda Hennessey Région de l'atlantique

CONTACTS RÉGIONAUX POUR L'ENVIRONNEMENT	
Liz Tough Région du pacifique	Karen Fletcher Région du nord-ouest
Norm Gould Région du centre	Mose Tucker Région de l'atlantique

CONTACTS NATIONAUX POUR L'ENVIRONNEMENT		
Marc Beaudoin Directeur	Mel Avery Gestionnaire national	Albert Potvin Gestionnaire technique de l'environnement
Garry Lynott Agent environnemental	Lyn Parent Agent environnemental	